

**BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES  
ET INTERCOMMUNALES**

**DONNÉES D'ACTIVITÉ 2015  
SYNTHÈSE NATIONALE**



**Ministère de la Culture**

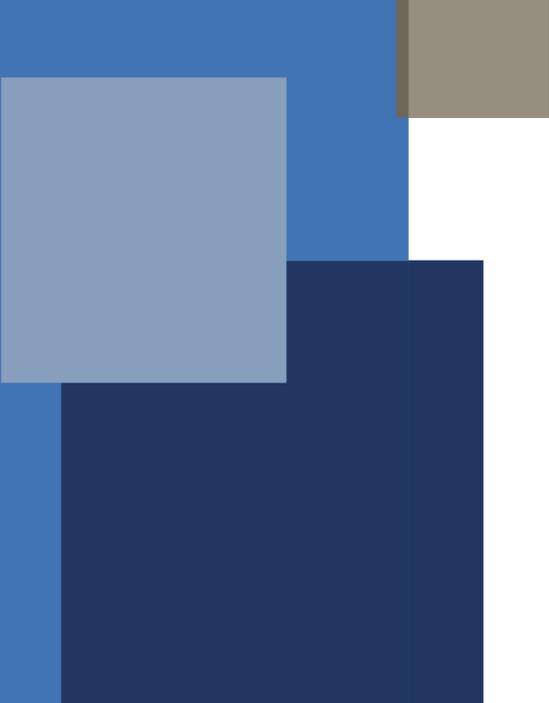
DGMIC - Service du Livre et de la Lecture

Observatoire de la lecture publique

182, rue Saint-Honoré

75033 Paris Cedex 01





## **BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES DONNÉES D'ACTIVITÉ 2015 SYNTHÈSE NATIONALE**

/

Ce rapport a été élaboré par le  
Ministère de la Culture  
Direction générale des médias  
et des industries culturelles-  
Service du Livre et de la Lecture-  
Observatoire de la lecture publique.  
Le traitement des données a été réalisé  
la société TMO Régions.

### **Ministère de la Culture**

DGMIC- Service du Livre et de la Lecture  
Observatoire de la lecture publique  
182, rue Saint-Honoré  
75033 Paris Cedex 01  
[scrib.bm@culture.gouv.fr](mailto:scrib.bm@culture.gouv.fr)  
[www.culturecommunication.gouv.fr/Politiquesministerielles/  
Livre-et-Lecture/Bibliotheques  
Observatoire-de-la-lecture-publique](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiquesministerielles/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Observatoire-de-la-lecture-publique)

### **Remerciements**

/

Le ministère de la Culture  
remercie l'ensemble des conseils généraux partenaires  
du projet de rénovation de son dispositif statistique,  
ainsi que les bibliothèques qui ont bien voulu répondre  
à l'enquête nationale qu'il conduit, pour leur effort  
constant en vue de la complétude et de l'exactitude  
des données collectées.

/

Photographie de couverture :  
Médiathèque François Villon, Bourg-la-Reine  
Architecte: Pascale Guédot

Ministère de la culture et de la communication  
Direction générale des médias et des industries culturelles  
Service du livre et de la lecture

**BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES**

**DONNÉES D'ACTIVITÉ 2015**

**SYNTHÈSE NATIONALE**

## Table des matières

1.	Introduction.....	4
1.1.	L'enquête nationale annuelle sur les données des bibliothèques municipales .....	4
1.2.	Dénombrements .....	6
1.2.1.	Communes desservies .....	7
1.2.2.	Description générale des établissements de lecture publique .....	10
1.2.3.	Etablissements intercommunaux .....	14
1.3.	Ensemble des établissements de lecture publique : données nationales extrapolées .....	16
2.	Activité des bibliothèques en 2015 .....	19
2.1.	Accès et services .....	19
2.1.1.	Bâtiments.....	19
2.1.2.	Amplitude horaire.....	20
2.1.3.	Présence en ligne.....	21
2.2.	Accessibilité aux personnes en situation de handicap .....	22
2.2.1.	Accessibilité des équipements.....	23
2.2.2.	Accessibilité des collections.....	24
2.2.3.	Action culturelle et accessibilité .....	24
2.3.	Usages et usagers.....	25
2.3.1.	Emprunteurs actifs.....	25
2.3.2.	Fréquentation .....	27
2.3.3.	Visites du site internet de la bibliothèque.....	29
2.3.4.	Prêts de documents et nombre de consultations de ressources numériques .....	30
2.4.	Moyens.....	32
2.4.1.	Personnel .....	32
2.4.2.	Budget.....	33
2.5.	Documentation .....	36
2.5.1.	Offre numérique .....	36
2.5.2.	Documents sur support .....	38
2.6.	Acquisitions.....	40
2.6.1.	Livres imprimés.....	40
2.6.2.	Documents sonores .....	40
2.6.3.	Documents vidéo .....	41
2.6.4.	Dépenses d'acquisitions documentaires .....	42
2.7.	Action culturelle et partenariats.....	44
2.7.1.	Partenariats avec les structures culturelles.....	44
2.7.2.	Action culturelle.....	44

2.7.3.	Jeunesse.....	45
2.7.4.	Cohésion sociale .....	49
3.	Points d'accès au livre : quelques chiffres-clés .....	51
3.1.	Equipements et services .....	51
3.2.	Emprunteurs actifs.....	51
3.3.	Moyens de fonctionnement .....	52
4.	Profils moyens .....	53
4.1.	Établissements de lecture publique d'un territoire de 2 000 habitants.....	54
4.2.	Établissements de lecture publique d'un territoire de 3 000 habitants.....	56
4.3.	Établissements de lecture publique d'un territoire de 5 000 habitants.....	58
4.4.	Établissements de lecture publique d'un territoire de 10 000 habitants.....	60
4.5.	Établissements de lecture publique d'un territoire de 15 000 habitants.....	62
4.6.	Établissements de lecture publique d'un territoire de 20 000 habitants.....	64
4.7.	Établissements de lecture publique d'un territoire de 35 000 habitants.....	66
4.8.	Établissements de lecture publique d'un territoire de 50 000 habitants.....	68
4.9.	Établissements de lecture publique d'un territoire de 70 000 habitants.....	70
4.10.	Établissements de lecture publique d'un territoire de 85 000 habitants.....	72
4.11.	Établissements de lecture publique d'un territoire de 100 000 habitants.....	74
4.12.	Établissements de lecture publique d'un territoire de 150 000 habitants.....	76
4.13.	Établissements de lecture publique d'un territoire de 200 000 habitants.....	78
5.	Annexes .....	80
5.1.	Contour administratif retenu .....	80
5.2.	Evolutions du cadre général de la méthodologie .....	80
5.3.	Estimation du nombre de communes couvertes et du nombre d'établissements de lecture publique.....	85
5.4.	Dénombrement des communes couvertes, résultats détaillés 2015.....	89
5.5.	Mise en œuvre de l'enquête 2015.....	90

# 1. Introduction

## 1.1. L'enquête nationale annuelle sur les données des bibliothèques municipales

L'enquête sur les données 2015 de l'Observatoire de la lecture publique a été conduite en collaboration avec les bibliothèques départementales de 66 conseils départementaux.

Ces partenariats ont permis d'interroger 10 843 établissements de lecture publique, dont 8 923 ont répondu à l'enquête. Sept ans plus tôt, en 2008, 4 293 structures seulement avaient pris part à l'enquête, 3 100 réponses avaient été obtenues.

Un tel changement d'échelle a induit une profonde évolution du profil type des répondants. Alors qu'en 2008, plus de 20 % des structures appartenaient à des collectivités de plus de 10 000 habitants, ces grandes collectivités représentent en 2015 moins de 10 % de la base de données. Les nouveaux répondants à l'enquête sont des établissements de taille modeste, peu souvent professionnalisés, qui appartiennent aux réseaux des bibliothèques départementales.

Cette nouvelle méthodologie d'enquête, inaugurée en 2009, a permis de faire sortir de l'ombre tout un ensemble d'équipements de proximité, qui joue un rôle fondamental pour assurer une équité territoriale d'accès à la culture et à l'information, mais assure aussi souvent une mission de cohésion sociale, permettant que des espaces de rencontre et de convivialité continuent d'exister dans des zones rurales isolées. On sait aujourd'hui que la France peut se prévaloir d'un réseau exceptionnellement dense de plus de 7 700 bibliothèques et 8 800 points d'accès au livre. 89 % des Français résident dans une collectivité offrant l'accès à au moins un lieu de lecture. D'après l'étude *Publics et usages des bibliothèques en 2016*<sup>1</sup>, 91% des usages des bibliothèques mettent moins de 20 minutes pour s'y rendre ; il s'agit donc d'un équipement de très forte proximité. Ce maillage dense constitue donc un atout très important pour le réseau français.

Cependant, si la démarche statistique tend à favoriser une approche globale (tout en redonnant à chaque profil d'établissement sa vraie proportion), il faut souligner que coexistent des situations très contrastées d'un territoire à l'autre. Le rapport de l'Inspection générale des bibliothèques sur *L'Équipement des communes et groupements de communes en bibliothèques : lacunes et inégalités territoriales*, remis à la ministre de la Culture et de la Communication en décembre 2015, fait état de lacunes sur le territoire, en particulier dans les petites communes de zones rurales (en raison de ressources limitées), mais aussi parfois dans des communes de plus de 10 000 habitants qui ne sont pas dotées d'une bibliothèque publique. Dans les plus grandes collectivités, la mauvaise qualité du réseau d'annexes ne permet pas toujours d'assurer un service de proximité optimal. Au-delà des problèmes de desserte territoriale, le rapport met en évidence les disparités dans la qualité des locaux et des services, pointant l'insuffisance des petites structures qui ne sont pas des bibliothèques, mais de simples « points d'accès au livre ».

À la suite de ces travaux, l'objectif de la présente synthèse a été d'affiner la description du réseau de lecture publique en distinguant explicitement les plus petits établissements, à partir de deux critères : le niveau de population desservie par la bibliothèque et la typologie des bibliothèques établie par l'Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt (ADBDP).

---

<sup>1</sup> *Publics et usages des bibliothèques en 2016*, enquête réalisée par TMO Régions pour le Ministère de la Culture, 2017, disponible en ligne <<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Actualites/Enquete-sur-les-Publics-et-les-usages-des-bibliotheques-municipales-en-2016>>

## Typologie des établissements de lecture selon l'ADBDP

Caractéristiques	Bibliothèques			Points d'accès au livre	
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Points lecture	Dépôts
<b>Crédits d'acquisition tous documents</b>	2 € / habitant	1 € / hab.	0,50 € / hab.		
<b>Horaires d'ouverture</b>	Au moins 12 h / semaine	Au moins 8 h / semaine	Au moins 4 h / semaine		
<b>Personnel :</b>	1 agent catégorie B filière culture pour 5 000 habitants 1 salarié qualifié <sup>2</sup> pour 2 000 habitants	1 salarié qualifié	Bénévoles qualifiés <sup>3</sup>	Deux ou trois critères de niveau 3 sont respectés	Moins de deux critères de niveau 3 sont respectés
<b>Surface</b>	Local réservé à usage de bibliothèque d'au moins 100 m <sup>2</sup> et 0,07 m <sup>2</sup> par habitant (0,015m <sup>2</sup> par hab. Pour les villes de plus de 25 000 habitants)	Au moins 50m <sup>2</sup> et 0,04m <sup>2</sup> par habitant	Au moins 25m <sup>2</sup>		

Servant déjà de cadre dans les précédentes synthèses de l'Observatoire de la lecture publique<sup>4</sup>, la typologie et la population ont été utilisées dans la présente synthèse comme critères de tri et de regroupement de certains établissements. L'analyse générale porte sur les bibliothèques de collectivités de plus de 2 000 habitants.

Les points d'accès au livre sont traités dans un paragraphe dédié. Leurs activités sont analysées en regard de celles des bibliothèques des collectivités de moins de 2 000 habitants, qui partagent une partie de leurs caractéristiques. Généralement animés par des bénévoles, ces établissements présentent des taux de réponse nettement plus faibles que les autres. Ils sont de plus très mal connus dans les départements qui ne sont pas partenaires de l'enquête de l'Observatoire de la lecture publique. En conséquence, le taux de sondage pour ces deux types de structures est inférieur à 50 %, quand il dépasse 70 % dans les bibliothèques de 2 000 à 5 000 habitants et 80 % au-delà. Par ailleurs, les points d'accès au livre comme les plus petites bibliothèques sont fortement dépendantes des collections, des services et de l'expertise professionnelle des bibliothèques départementales (BD) : une partie du service dont bénéficie l'utilisateur final est ainsi décrite non dans l'enquête sur les bibliothèques

<sup>2</sup> Salarié qualifié : DUT ou DEUST Métiers du livre, titre d'auxiliaire de bibliothèque de l'ABF, BEATEP médiateur du livre ou cycle de formation de base dispensé par une BDP. Un plein temps à partir de 5 000 habitants, un mi-temps de 2 000 à 4 999 habitants, un tiers-temps en dessous de 2 000 habitants.

<sup>3</sup> Bénévole qualifié : Titre d'auxiliaire de bibliothèque de l'ABF ou cycle de formation de base dispensé par une BDP.

<sup>4</sup> Bibliothèques municipales : données d'activité, synthèses sur les données d'activité 2010, 2011, 2012, 2013 des bibliothèques municipales et intercommunales, ministère de la Culture et de la Communication, Direction générale des médias et des industries culturelles, 2015, <<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Observatoire-de-la-lecture-publique>>

municipales et intercommunales, mais dans celle sur les bibliothèques départementales, qui fait l'objet d'une synthèse particulière<sup>5</sup>.

De façon plus générale, les caractéristiques des bibliothèques sont corrélées au niveau de population desservie et présentées par strates dans les profils moyens proposés en troisième partie du présent document. Les bibliothèques des différentes strates de collectivités présentent des caractéristiques communes qui peuvent, pour certains indicateurs, correspondre à des paliers dans le niveau de l'offre de service.

La description de la desserte du territoire et de la population, précisée cette année dans la deuxième partie de cette introduction, est ainsi à la fois le préalable et un enjeu essentiel de l'analyse des données de la lecture publique.

Les aspects méthodologiques de ce travail sont intégralement décrits en annexe.

## 1.2. Dénombrements

Le travail de recensement des établissements de lecture publique couvre exhaustivement 71 départements<sup>6</sup> mais n'est que partiel pour les autres. Dès lors, le nombre d'établissements de lecture publique relève d'une estimation basée sur une connaissance avérée ou déduite pour 29 000 communes (79 %) et estimée pour 7 700 communes (21 %). Soulignons toutefois que l'estimation concerne dans 95 % des cas des communes de moins de 2 000 habitants.

L'édition 2014 de la synthèse annuelle avait intégré une nouvelle démarche de dénombrement des établissements de lecture publique, reposant sur un travail de recensement complété par les différentes données collectées pour l'organisation des interrogations de 2012 à 2015. Par ailleurs, cette approche se donnait un objectif ambitieux de dissociation entre les établissements communaux et intercommunaux.

Le rapport 2015 actualise l'estimation 2014 à partir des ouvertures, fermetures et changements de périmètres observés annuellement. On trouvera en annexe un cadrage méthodologique de ce travail. Ainsi, on peut ainsi estimer qu'on dénombre, en 2015, 7 700 bibliothèques auxquelles il convient d'ajouter 8 800 points d'accès au livre, soit un cumul de 16 500 lieux de lecture publique. Ces données générales sont volontairement arrondies s'agissant d'une estimation (les valeurs obtenues lors des procédures de calcul sont respectivement de 7 737 et de 8 761 établissements). Lors des pages suivantes décrivant ces établissements, on retiendra ces résultats non arrondis, le lecteur devant bien avoir à l'esprit qu'il s'agit d'une estimation pour 21 % des communes et que seuls les ordres de grandeur valent réellement. Le travail ne repose pas sur un recensement exhaustif mais une connaissance partielle complétée par des estimations.

---

<sup>5</sup> Bibliothèques départementales de prêt : données d'activité 2010-2013, ministère de la Culture et de la Communication, Direction générale des médias et des industries culturelles, 2015, <<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Observatoire-de-la-lecture-publique>>.

<sup>6</sup> 66 départements partenaires, auxquels on ajoute la petite couronne et Paris.

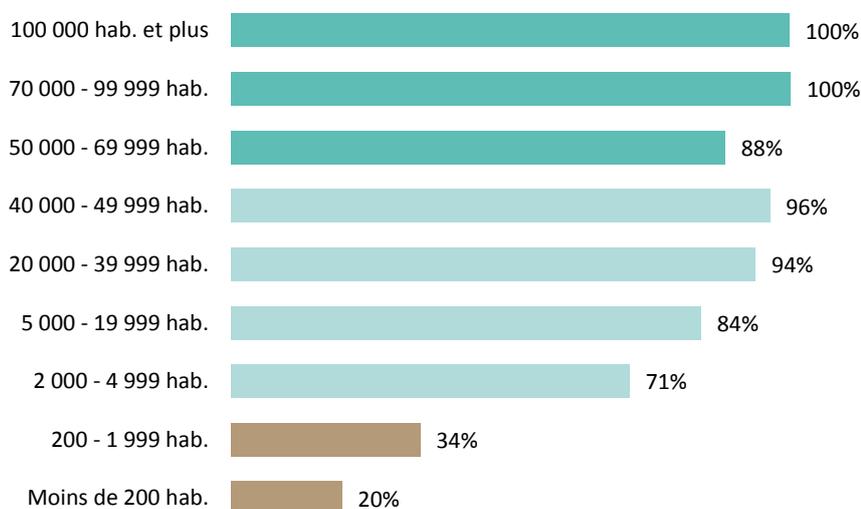
### 1.2.1. Communes desservies

Sur les 36 700 communes françaises (intégrant les Départements et Régions d'outre-mer), 13 400 sont desservies par une bibliothèque et 10 000 le sont par un point d'accès au livre. Ainsi, 36 % des communes françaises proposent l'accès à une bibliothèque communale ou intercommunale, 27 % des communes disposant d'un point d'accès au livre. Ces deux proportions ne se cumulent pas directement, quelques communes pouvant par exemple proposer un accès à une bibliothèque intercommunale et disposer dans le même temps d'un point d'accès au livre communal. 22 300 communes, soit 61 % d'entre-elles, sont ainsi desservies par un établissement de lecture publique, qu'il s'agisse d'une bibliothèque ou d'un point d'accès au livre et qu'il soit communal ou intercommunal.

Observer une proportion d'un peu plus d'un tiers des communes desservies par une bibliothèque publique peut apparaître, dans une première lecture, comme un résultat faible. Ce résultat global est cependant très influencé par la situation des petites communes de moins de 2 000 habitants. Rappelons que ces dernières concentrent 85 % de l'ensemble des communes françaises. **Au-delà du seuil de 2 000 habitants, 77 % des communes sont couvertes par une bibliothèque.** En deçà de ce seuil, le résultat n'est plus que de 30 %.

Plus globalement, on observe une très nette corrélation positive entre la population des communes et le fait d'accéder ou non à une bibliothèque communale ou intercommunale. Au-delà de 20 000 habitants, de 90 % à 100 % des communes disposent d'une offre de bibliothèque.

Proportion de communes desservies par une bibliothèque en 2015  
selon la population de la commune



Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2015 (niveau communal)

**Proportion de communes desservies par une bibliothèque et / ou un point d'accès au livre en 2015 selon la population de la commune**

Population des communes	Part des communes accédant à une bibliothèque	Part des communes accédant à un point d'accès au livre	Part des communes accédant à un établissement de lecture publique
Moins de 200 hab.	20%	19%	37%
200 - 1 999 hab.	34%	33%	64%
2 000 - 4 999 hab.	71%	23%	90%
5 000 - 19 999 hab.	84%	12%	94%
20 000 - 39 999 hab.	94%	5%	97%
40 000 - 49 999 hab.	96%	5%	100%
50 000 - 69 999 hab.	88%	6%	94%
70 000 - 99 999 hab.	100%	0%	100%
100 000 hab. et plus	100%	2%	100%
<hr/>			
Moins de 2 000 hab.	30%	29%	56%
2 000 hab. et plus	77%	18%	92%
<hr/>			
<b>Total</b>	<b>36%</b>	<b>27%</b>	<b>61%</b>

Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2015 (niveau communal)

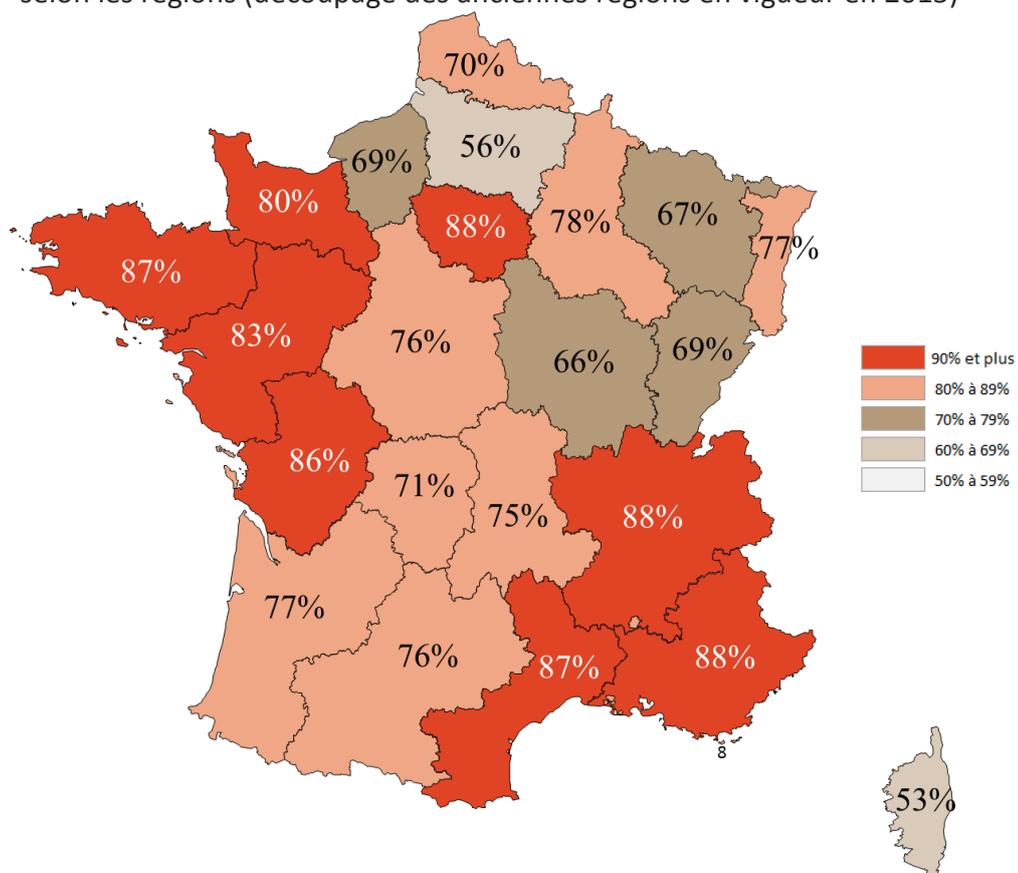
Les communes de 2 000 habitants et plus sont 65 % à proposer l'accès à une bibliothèque municipale et 19 % à une bibliothèque intercommunale. Là encore, la somme de ces proportions (84 %) est supérieure au résultat global d'accès à une bibliothèque (77 %), les habitants d'une même commune pouvant accéder à la fois à une bibliothèque municipale et une bibliothèque intercommunale.

Les communes de 20 000 habitants et plus étant desservies par une bibliothèque pour 94 % d'entre-elles contre 36 % pour les communes de moins de 20 000 habitants, on observe mécaniquement un niveau élevé de couverture de la population. **Globalement, 83 % de la population française réside dans une commune lui permettant d'accéder à une bibliothèque (y compris les bibliothèques intercommunales distantes), 16 % à un point d'accès au livre.** En cumulant bibliothèques et points d'accès au livre, on observe que 89 % de la population française a un accès facilité à un établissement de lecture publique.

En ne prenant pas en compte les populations ayant un accès double à un niveau communal et à un niveau intercommunal (ou plus précisément en donnant priorité pour ces cas au niveau communal, plus en proximité), on estime que 75% de la population française à accès dans sa commune ou son EPCI à une bibliothèque, 14% à un point d'accès au livre.

La proportion moyenne nationale de la population accédant à une bibliothèque (83%) connaît de fortes variations régionales, avec un écart de 42 points entre la région la plus couverte et la région la moins couverte.

Part de la population desservie par une bibliothèque en 2015 (hors points d'accès au livre)  
selon les régions (découpage des anciennes régions en vigueur en 2015)



Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2015 (niveau communal et agrégation au niveau régional)

**Proportion de la population desservie par une bibliothèque (hors points d'accès au livre) et proportion de la population desservie par un établissement de lecture publique en 2015 selon les régions (découpage des anciennes régions en vigueur en 2015 et nouveau découpage)**

	Proportion de la population desservie par une bibliothèque en 2015	Proportion de la population desservie par un établissement de lecture publique en 2015
<b>Île-de-France</b>	<b>88%</b>	<b>95%</b>
<b>Centre-Val de Loire</b>	<b>76%</b>	<b>87%</b>
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>67%</b>	<b>82%</b>
Bourgogne	66%	80%
Franche-Comté	69%	83%
<b>Normandie</b>	<b>74%</b>	<b>78%</b>
Haute-Normandie	69%	74%
Basse-Normandie	80%	84%
<b>Nord-Pas-de-Calais-Picardie</b>	<b>66%</b>	<b>78%</b>
Nord-Pas-de-Calais	70%	79%
Picardie	56%	74%
<b>Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine</b>	<b>73%</b>	<b>82%</b>
Alsace	77%	83%
Champagne-Ardenne	78%	83%
Lorraine	67%	80%
<b>Pays de la Loire</b>	<b>83%</b>	<b>92%</b>
<b>Bretagne</b>	<b>87%</b>	<b>94%</b>
<b>Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes</b>	<b>79%</b>	<b>89%</b>
Aquitaine	77%	88%
Limousin	71%	90%
Poitou-Charentes	86%	91%
<b>Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées</b>	<b>81%</b>	<b>90%</b>
Languedoc-Roussillon	87%	93%
Midi-Pyrénées	76%	88%
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>86%</b>	<b>92%</b>
Auvergne	75%	94%
Rhône-Alpes	88%	91%
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>88%</b>	<b>96%</b>
<b>Corse</b>	<b>53%</b>	<b>73%</b>
<b>Départements et régions d'outre-mer</b>	<b>77%</b>	<b>97%</b>
<b>Collectivités d'outre-mer</b>	<b>78%</b>	<b>86%</b>
<b>Total</b>	<b>83%</b>	<b>89%</b>

Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2015 (niveau communal et agrégation au niveau régional)

## 1.2.2. Description générale des établissements de lecture publique

### 1.2.2.1. Typologie des bibliothèques

Parmi les **7 700 bibliothèques** (au sens de la typologie ADBDP), 19% offrent le meilleur service et se classent au niveau 1 de la typologie ADBDP. Desservant des territoires plus vastes, ces bibliothèques couvrent 38% des populations accédant à une bibliothèque. Au niveau 2 de la typologie ADBDP, on observe 30% des bibliothèques pour également 39% des populations accédant à une bibliothèque.

Enfin, si le niveau 3 regroupe 51% des bibliothèques, elles ne concernent que 23% des populations desservies par une bibliothèque. De manière globale, une bibliothèque dessert en moyenne 7 100 habitants, 6 fois plus qu'un point d'accès au livre.

### Nombre d'établissement de lecture publique en 2015 et population moyenne desservie, selon leur caractérisation ADBDP

	Nombre d'établissements de lecture publique	Population moyenne desservie
Bibliothèques de niveau 1	1 488	14 100
Bibliothèques de niveau 2	2 274	9 400
Bibliothèques de niveau 3	3 975	3 200
Total bibliothèques	7 737	7 100
Nombre de points de lecture de niveau 4	5 017	1 700
Nombre de dépôts de niveau 5	3 744	500
Total de points d'accès au livre	8 761	1 200
Cumul	16 498	3 950

Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2015 (niveau établissement de lecture publique)

Au sein des établissements couvrant 100 000 habitants et plus, on observe une forte proportion de bibliothèques de niveau 1 et 2 (cumul de 85%). Cette proportion décline rapidement avec la baisse de l'ampleur des populations couvertes pour atteindre 10% pour les populations de moins de 2 000 habitants et, a contrario, 36 % de points d'accès au livre et 31 % de dépôts.

### Nombre d'établissement de lecture publique en 2015 selon la caractérisation ADBDP des établissements et les populations couvertes

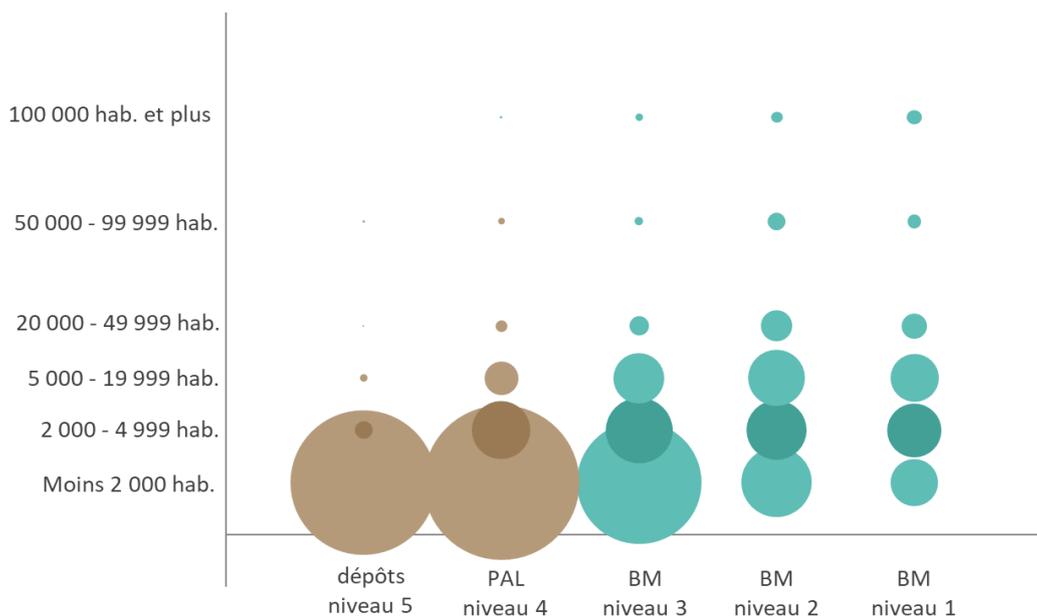
Population couverte	BM niveau 1	BM niveau 2	BM niveau 3	PAL niveau 4	Dépôt niv 5	Total
Moins de 2 000 hab.	387 (3%)	853 (7%)	2 674 (23%)	4 185 (36%)	3 677 (31%)	11776 (100%)
2 000-4 999 hab.	518 (20%)	626 (24%)	765 (30%)	596 (23%)	56 (2%)	2 561 (100%)
5 000-19 999 hab.	403 (25%)	552 (34%)	444 (28%)	203 (13%)	10 (1%)	1 612 (100%)
20 000-39 999 hab.	80 (26%)	142 (47%)	61 (20%)	21 (7%)	1 (0%)	305 (100%)
40 000-49 999 hab.	30 (46%)	24 (37%)	7 (12%)	3 (5%)	0 (0%)	64 (100%)
50 000-69 999 hab.	20 (30%)	29 (44%)	11 (16%)	5 (7%)	1 (2%)	66 (100%)
70 000-99 999 hab.	13 (30%)	25 (58%)	2 (4%)	3 (7%)		43 (100%)
100 000 hab. et plus	37 (53%)	23 (32%)	11 (15%)			71 (101%)
Total	1 488 (9%)	2 274 (14%)	3 975 (24%)	5 016 (30%)	3745 (23%)	16 498 (100%)

Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2015 (niveau établissement de lecture publique)

Ces données proposent une vision objectivée de ce que sont les 16 500 établissements de lecture publique. Un quart d'entre eux (23%) sont des dépôts implantés au sein des communes de moins de 2 000 habitants. Cependant, malgré leur importance numérique, ils ne concernent que 3% de l'ensemble de la population ayant accès à un établissement de lecture publique. Dans le même esprit, on note que 25 % des établissements de lecture publique sont des points d'accès au livre desservant moins de 2 000 habitants. A l'opposé, les établissements de lecture publique ne sont constitués que de

3 % de bibliothèques de niveau 1 ou 2 de la caractérisation ADBDP de 20 000 habitants et plus pour 44 % de la population desservie. L'importance numérique des très petits établissements peut être sans doute mieux visualisée au travers du graphique suivant :

Nombre d'établissement de lecture publique en 2015  
selon la caractérisation ADBDP des établissements et les populations couvertes



Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2015 (niveau établissement de lecture publique)  
Lecture : l'importance numérique de chaque catégorie (croisement de la caractérisation ADBDP et des populations desservies) est proportionnelle à la taille des cercles.

Des traitements similaires peuvent être conduits au niveau régional et permettent ainsi d'estimer le nombre d'établissements de lecture publique selon leur caractérisation ADBDP. On observe là encore des écarts très sensibles entre régions, avec par exemple des établissements majoritairement sous forme de bibliothèques en Ile-de-France, Bretagne et Nord-Pas-de-Calais (entre 60% et 65%) et des établissements majoritairement points d'accès au livre ou dépôts en Champagne-Ardenne, Corse, Limousin et Auvergne (entre 70% et 79%).

**Estimation régionale du nombre d'établissements de lecture publique en 2015  
selon la caractérisation ADBDP des établissements et  
selon les régions (découpage des anciennes régions en vigueur en 2015 et nouveau découpage)**

Région	BM niveau 1	BM niveau 2	BM niveau 3	Total BM	PAL niveau 4	Dépôt niveau 5	Part des BM dans le total
<b>Île-de-France</b>	<b>120</b>	<b>155</b>	<b>228</b>	<b>503</b>	<b>214</b>	<b>61</b>	<b>65%</b>
<b>Centre-Val de Loire</b>	<b>71</b>	<b>105</b>	<b>244</b>	<b>421</b>	<b>242</b>	<b>238</b>	<b>47%</b>
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>92</b>	<b>167</b>	<b>323</b>	<b>582</b>	<b>436</b>	<b>355</b>	<b>42%</b>
Bourgogne	58	97	191	346	252	192	44%
Franche-Comté	33	69	133	235	183	163	41%
<b>Normandie</b>	<b>114</b>	<b>151</b>	<b>289</b>	<b>554</b>	<b>325</b>	<b>187</b>	<b>52%</b>
Haute-Normandie	31	55	92	179	132	24	53%
Basse-Normandie	83	96	196	375	193	162	51%
<b>Nord-Pas-de-Calais-Picardie</b>	<b>114</b>	<b>188</b>	<b>326</b>	<b>628</b>	<b>448</b>	<b>141</b>	<b>52%</b>
Nord-Pas-de-Calais	79	113	200	392	225	31	61%
Picardie	35	75	126	236	223	110	41%
<b>Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine</b>	<b>133</b>	<b>194</b>	<b>374</b>	<b>702</b>	<b>534</b>	<b>541</b>	<b>39%</b>
Alsace	49	60	113	222	132	59	54%
Champagne-Ardenne	38	56	93	187	195	269	29%
Lorraine	46	78	169	293	208	213	41%
<b>Pays de la Loire</b>	<b>82</b>	<b>118</b>	<b>269</b>	<b>470</b>	<b>251</b>	<b>120</b>	<b>56%</b>
<b>Bretagne</b>	<b>150</b>	<b>202</b>	<b>261</b>	<b>613</b>	<b>284</b>	<b>85</b>	<b>62%</b>
<b>Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes</b>	<b>174</b>	<b>243</b>	<b>411</b>	<b>828</b>	<b>621</b>	<b>599</b>	<b>40%</b>
Aquitaine	83	116	201	399	314	198	44%
Limousin	22	33	38	92	93	170	26%
Poitou-Charentes	70	94	172	336	213	231	43%
<b>Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées</b>	<b>131</b>	<b>223</b>	<b>394</b>	<b>748</b>	<b>653</b>	<b>507</b>	<b>39%</b>
Languedoc-Roussillon	62	90	182	333	336	207	38%
Midi-Pyrénées	69	134	212	415	317	301	40%
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>204</b>	<b>358</b>	<b>620</b>	<b>1 182</b>	<b>734</b>	<b>762</b>	<b>44%</b>
Auvergne	50	86	57	193	166	551	21%
Rhône-Alpes	154	272	563	989	568	210	56%
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>73</b>	<b>119</b>	<b>172</b>	<b>365</b>	<b>173</b>	<b>82</b>	<b>59%</b>
<b>Corse</b>	<b>5</b>	<b>12</b>	<b>17</b>	<b>34</b>	<b>36</b>	<b>60</b>	<b>26%</b>
<b>Départements et régions d'outre-mer</b>	<b>13</b>	<b>23</b>	<b>29</b>	<b>65</b>	<b>52</b>	<b>2</b>	<b>54%</b>
<b>Collectivités d'outre-mer</b>	<b>10</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>44</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>72%</b>
<b>Total</b>	<b>1 488</b>	<b>2 274</b>	<b>3 975</b>	<b>7 737</b>	<b>5 017</b>	<b>3 744</b>	<b>47%</b>

Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2015 (niveau établissement de lecture publique)

### 1.2.3. Etablissements intercommunaux

Du point de vue de l'enquête nationale sur les bibliothèques, un établissement de lecture publique était considéré en 2015 comme intercommunal si les conditions suivantes sont réunies :

- prise de compétence sur l'équipement par l'EPCI ;
- transfert du personnel à l'EPCI ;
- budget de fonctionnement intercommunal ;
- mêmes conditions d'accès à toutes les bibliothèques du réseau intercommunal pour tous les habitants des communes de l'intercommunalité.

Ces critères sont très restrictifs. Ils n'épuisent pas l'ensemble des modalités de coopération intercommunale observées sur le terrain. En 2015, l'Observatoire de la lecture publique a interrogé les bibliothèques sur l'existence d'un projet de coopération intercommunale : plus de 25 % des répondants ont alors signalé mettre en œuvre un tel projet.

En revanche, si l'on cantonne l'analyse aux critères de transfert de la bibliothèque à l'EPCI listés ci-dessus, l'organisation intercommunale de la lecture publique reste très largement minoritaire : elle ne concerne qu'un peu moins de 460 établissements soit environ 5 % des bibliothèques et moins de 1 % des points d'accès au livre.

Dans la logique de progression des coopérations intercommunales, on peut préciser que ces techniques estimatives concluaient à l'existence de 390 établissements intercommunaux en 2014 pour 460 en 2015, soit une progression de +18%. Si la méthode mise en œuvre peut difficilement certifier la totale exactitude de cette progression, la tendance de fond se vérifie.

#### Répartition des établissements de lecture publique en 2015 selon leur statut et leur caractère communal ou intercommunal.

	Nombre de bibliothèques	Nombre de points d'accès au livre	Cumul
Nombre d'établissements de lecture publique de niveau communal	44,6%	52,6%	97,2%
Nombre d'établissements de lecture publique de niveau intercommunal	2,3%	0,5%	2,8%
Cumul	46,9%	53,1%	100,0%

Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2015 (niveau établissement de lecture publique)

En moyenne, un établissement intercommunal dessert 19 communes, un quart d'entre eux desservant 9 communes ou moins, un autre quart desservant 26 communes ou plus.

En ne s'intéressant qu'aux seules bibliothèques communales ou intercommunales (à l'exclusion des points d'accès au livre), il convient de souligner que près de la moitié d'entre-elles (51%) desservent des populations de moins de 2 000 habitants. Dans la même logique, les trois quarts des bibliothèques couvrent moins de 5 000 habitants. Le tissu des bibliothèques est donc constitué d'un très grand nombre d'établissements couvrant des zones rurales. Cependant, ces « petites » bibliothèques desservant moins de 5 000 habitants ne touchent que 18% des populations desservies par une bibliothèque. Si ces résultats peuvent sembler triviaux, il est sans doute utile de les rappeler et de les quantifier, puisqu'ils teignent largement l'ensemble des résultats présentés dans ce document.

Les bibliothèques intercommunales sont mécaniquement peu nombreuses, le regroupement des communes ayant pour objectif de mutualiser des services de lecture publique au bénéfice d'un plus

grand nombre d'habitants (ce qui a pour effet de faire changer les établissements de tranche de population desservie).

La part des établissements intercommunaux devient significative à partir des populations couvertes de 20 000 à 39 999 habitants (23 %), niveau atteint par les regroupements des petites communes. A partir de 50 000 habitants, la proportion des établissements intercommunaux oscille entre 39% et 48%.

**Répartition des bibliothèques (hors points d'accès au livre) en 2015  
selon les populations desservies et leur caractère communal ou intercommunal.**

Population desservie (de niveau communal ou intercommunal)	Nombre de bibliothèques de niveau communal	Nombre de bibliothèques de niveau intercommunal	Total	Répartition des bibliothèques	Part des établissements intercommunaux
Moins de 2 000 hab.	3908	5	3914	51%	0%
2 000 - 4 999 hab.	1876	33	1909	25%	2%
5 000 - 19 999 hab.	1209	190	1399	18%	14%
20 000 - 39 999 hab.	219	64	283	4%	23%
40 000 - 49 999 hab.	47	14	61	1%	23%
50 000 - 69 999 hab.	36	23	60	1%	39%
70 000 - 99 999 hab.	24	17	41	1%	41%
100 000 hab. et plus	37	34	71	1%	48%
<b>Total</b>	<b>7356</b>	<b>380</b>	<b>7737</b>	<b>100%</b>	<b>5%</b>

Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2015 (niveau établissement de lecture publique)

Les mêmes analyses peuvent être conduites pour les points d'accès au livre (tableau ci-dessous). Principal enseignement, 97% des points d'accès au livre desservent des populations de moins de 5 000 habitants.

Répartition des points d'accès au livre en 2015  
selon les populations desservies et leur caractère communal ou intercommunal.

Population desservie (de niveau communal ou intercommunal)	Nombre de PAL de niveau communal	Nombre de PAL de niveau intercommunal	Total	Répartition des PAL	Part des établissements intercommunaux
Moins de 2 000 hab.	7857	4	7862	90%	0%
2 000 - 4 999 hab.	643	9	651	7%	1%
5 000 - 19 999 hab.	170	43	213	2%	20%
20 000 - 39 999 hab.	9	12	21	0%	58%
40 000 - 49 999 hab.	2	1	3	0%	36%
50 000 - 69 999 hab.	2	4	6	0%	61%
70 000 - 99 999 hab.	0	3	3	0%	100%
100 000 hab. et plus	0	1	1	0%	100%
<b>Total</b>	<b>8683</b>	<b>78</b>	<b>8761</b>	<b>100%</b>	<b>1%</b>

Source : Traitement du schéma de base probabiliste 2015 (niveau établissement de lecture publique)

On peut enfin estimer que 150 établissements de lecture publique de niveau intercommunal interviennent sur des territoires couverts également, totalement ou partiellement, par une offre communale. Toujours à titre estimatif, 2 900 communes seraient concernées par cette problématique de double niveau d'offre pour environ 6,1 millions d'habitants. Un établissement intercommunal concerné par cette problématique d'une offre double l'est en moyenne pour un tiers des communes desservies (équivalent de 6 communes en moyennes).

### 1.3. Ensemble des établissements de lecture publique : données nationales extrapolées

Les résultats présentés au sein de ce rapport décrivent l'activité des bibliothèques et des points d'accès au livre en présentant des données moyennes, des taux par rapport à la population et des évolutions sur la base de l'échantillon des réponses collectées.

La mise en place d'un système de pondération visant à assurer la représentativité des réponses permet d'envisager la présentation de résultats extrapolés, estimant des données cumulées pour l'ensemble des établissements de lecture publiques : combien d'inscrits comptent au total les bibliothèques et points d'accès au livre sur le territoire, quels sont les volumes totaux de prêts, quelle est la population couverte totale...

D'un point de vue purement pratique, l'exercice est aisé puisqu'il ne repose que sur la multiplication des résultats moyens par le nombre d'établissements. Il est néanmoins délicat, les résultats moyens étant toujours entachés d'une incertitude liée à deux raisons principales :

- L'analyse repose sur un échantillon de bibliothèques et points d'accès au livre (avec cependant un bon taux de sondage). Les différences majeures entre chaque bibliothèque et points d'accès au livre génèrent régulièrement un intervalle de confiance compris entre +/- 3 % à +/- 6 % pour les bibliothèques et compris entre +/- 4 % à +/- 9 % pour les points d'accès au livre (cf. annexe). Autrement formulé, observer un résultat de 100 en moyenne pour les bibliothèques signifie que la vraie valeur est comprise globalement entre 95 et 105.

En prenant un exemple encore plus précis, les bibliothèques (hors point d'accès au livre) ont un budget moyen de dépenses pour le personnel de 142 K€ (hors Paris). L'intervalle de confiance est de 124 K€ / 160 K€ (on a 95 % de chances de ne pas se tromper en disant que les dépenses moyennes pour le personnel d'une bibliothèque sont comprises entre 124 K€ et 160 K€). En données extrapolées, les dépenses pour le personnel des bibliothèques sont de 1 098 millions d'euros. La prise en compte de ce niveau d'intervalle de confiance donne une fourchette d'extrapolation de 959 millions à 1 237 millions d'euros.

- Les réponses collectées ont dû être apurées, certaines informations ne pouvant pas être perçues comme cohérentes. Les choix méthodologiques de gestion de ces valeurs extrêmes impactent fortement les résultats. La stratégie retenue ayant été de ne gérer que les valeurs très atypiques, les données obtenues pourraient être des majorants.

En reprenant l'exemple des dépenses pour le personnel, les données brutes indiquaient une dépense moyenne de 181 K€. La gestion des unités non répondantes (plus souvent des « petites » bibliothèques) a fait augmenter cette moyenne à 183 K€ (soit +0.5 %). La gestion des valeurs extrêmes peu probables conclut in fine à une dépense moyenne de 182 K€ (soit +0.2% par rapport à la valeur initiale).

En étant conscient de la difficulté de l'exercice et en insistant fortement sur les réserves décrites précédemment, on présente néanmoins ces données extrapolées, en valeurs arrondies, dans le tableau suivant :

**Principaux indicateurs descriptifs de l'activité des bibliothèques et des points d'accès au livre en 2015,  
valeur moyenne par établissement et valeur extrapolée**

		Nombre moyen pour les biblio- thèques	Nombre moyen pour les points d'accès au livre	Estimation du nombre total cumulé national
	Nombre d'établissements de lecture publique	7 700	8 800	16 500
E101	Nombre d'inscrits actifs	1 200	130	10 500 000
E103	Nombre d'emprunteurs actifs	1 000	120	8 500 000
E239	Nombre total de prêts	33 300	2 500	279 400 000
E203	Nombre de prêts de livres	24 400	2 200	208 500 000
D128	Collections, livres imprimés	18 100	2 700	163 900 000
D409	Collections, documents sonores	2 000	50	16 000 000
D411	Collections, documents vidéo	800	22	6 400 000
D129	Acquisitions, livres imprimés	1 000	150	8 700 000
D410	Acquisitions, documents sonores	100	3	800 000
D412	Acquisitions, vidéos	80	3	600 000
F714	Dépenses totales d'acquisitions (documents imprimés, sur support et collections électroniques)	18 000 €	1 100 €	148,8 M€
G135	Personnels hors bénévoles	4,4	0,5	38 600
G102	ETPT toutes catégories hors bénévoles	3,8	0,3	32 000
G129	Nombre de bénévoles	5,8	4,2	81 900
G131	ETPT de bénévoles	1,2	1,1	18 800
F201	Dépense totale pour le personnel	142 200 €	7 800 €	1 168,6 M€
F101	Total des dépenses d'investissements	28 500 €	2 300 €	241 M€

M€ : millions d'euros

Lecture : En 2015, une bibliothèque représentait en moyenne 1 200 inscrits actifs, pour 130 inscrits actifs pour un point d'accès au livre. Sur la base de 7 700 bibliothèques et 8 800 points d'accès au livre implantés en France, on peut estimer qu'il y a en France 10,5 millions d'inscrits.

## 2. Activité des bibliothèques en 2015

Sauf mention contraire, les données retenues ici concernent les bibliothèques (au sens de la typologie de l'Association des directeurs des bibliothèques départementales de prêt) desservant plus de 2 000 habitants.

### 2.1. Accès et services

#### 2.1.1. Bâtiments

Dans un contexte d'augmentation de la fréquentation et d'érosion des emprunts, les usages *in situ* dans les bibliothèques se développent tout particulièrement. Comment estimer alors la qualité des bâtiments et leur adéquation avec les besoins et les usages ?

La surface moyenne par établissement et la surface moyenne par habitant constituent un premier indicateur, qui reste très stable au fil des années pour les bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants. Le chiffre de 0,06 m<sup>2</sup> par habitant reste proche des préconisations de l'Etat, qui recommande 0,07 m<sup>2</sup> par habitant pour la mise en œuvre d'un projet de construction.

La surface moyenne totale demeure très liée à la taille de la collectivité : non seulement les collectivités de plus de 100 000 habitants disposent de bibliothèques plus grandes, mais il s'agit généralement de réseaux regroupant plusieurs lieux de lecture, d'où une surface cumulée plus importante.

Surface moyenne des bibliothèques en 2015

Type	Population couverte	Surface moyenne par habitant (m <sup>2</sup> ) :	Surface moyenne par établissement (m <sup>2</sup> )
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	0,05	9 419
	40 000 à 99 999 habitants	0,06	3 438
	20 000 à 39 999 habitants	0,06	1 674
	5 000 à 19 999 habitants	0,07	613
	2 000 à 4 999 habitants	0,07	232
<b>Ensemble des bibliothèques</b>		0,06	816

Le rapport de l'Inspection générale des bibliothèques portant sur *L'équipement des communes et groupements de communes en bibliothèques : lacunes et inégalités territoriales*<sup>7</sup> rappelle cependant que le nombre de mètres carrés par habitants est un indicateur nécessaire mais non suffisant pour apprécier les besoins en équipement dans une collectivité. D'une part, l'existence d'une bibliothèque dont la surface est aux normes n'induit pas forcément que cet équipement est de qualité ; d'autre part, cela ne permet pas d'apprécier si la desserte de proximité est satisfaisante. Dans la mesure où une

<sup>7</sup> Jean-Luc Gautier Gentès, avec la collaboration de Joëlle Claud, *L'équipement des communes et groupements de communes en bibliothèques : lacunes et inégalités territoriales*, 2015. Disponible en ligne : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Documentation/Publications/Rapports-de-l-IGB/L-equipement-des-communes-et-groupements-de-communes-en-bibliotheques-lacunes-et-realites-territoriales>

grande majorité des usagers mettent moins de 20 minutes à se rendre dans la bibliothèque qu'ils fréquentent habituellement, l'existence d'un maillage resserré de lieux de lecture à un niveau infra communal peut, en fonction du territoire considéré, être seul à même de garantir

### 2.1.2. Amplitude horaire

Si la densité du maillage territorial français résulte d'un effort conjoint et de long terme des collectivités territoriales et de l'État, il ne peut réellement profiter aux usagers que si les bâtiments et les services sont faciles d'accès pour tous. Une adaptation des horaires d'ouverture aux besoins et aux usages semble aujourd'hui indispensable pour garantir à chacun l'égalité d'accès à la lecture publique.

L'amplitude horaire hebdomadaire reste largement dépendante de la taille de la collectivité : l'amplitude horaire moyenne pour l'ensemble des bibliothèques, toutes tailles de collectivités confondues, est de 14 heures. La relative faiblesse de ce chiffre s'explique par le poids important des petites bibliothèques. **Ainsi, la moyenne s'élève à 20 heures si l'on ne prend en compte que les collectivités desservant plus de 2 000 habitants.** Quant aux collectivités de 100 000 habitants et plus, elles sont ouvertes en moyenne 42 heures par semaine. La comparaison de l'amplitude horaires des bibliothèques françaises avec celles de bibliothèques étrangères doit donc prendre en compte dans l'analyse les spécificités du paysage français de la lecture publique, caractérisé par le poids important des petites communes au sein d'un maillage territorial très dense.

Amplitude horaire moyenne des bibliothèques en 2015

Type	Population couverte	Amplitude horaire moyenne
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	42
	40 000 à 99 999 habitants	33
	20 000 à 39 999 habitants	29
	5 000 à 19 999 habitants	22
	2 000 à 4 999 habitants	15
<b>Ensemble des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants</b>		<b>20</b>

Ces chiffres restent très stables depuis cinq ans, même si on remarque une légère tendance à la hausse

Évolution de l'amplitude moyenne des bibliothèques (2011-2015)

Type	Population couverte	2011	2012	2013	2014	2015
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	41	41	41	40	42
	40 000 à 99 999 habitants	33	32	32	33	33
	20 000 à 39 999 habitants	27	28	28	28	29
	5 000 à 19 999 habitants	22	22	22	22	22
	2 000 à 4 999 habitants	14	14	14	15	15
<b>Ensemble des bibliothèques</b>		<b>19</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>20</b>

Les bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants sont ouvertes en moyenne 220 jours dans l'année, un chiffre qui s'élève à 265 pour les collectivités de plus de 100 000 habitants.

### 2.1.3. Présence en ligne

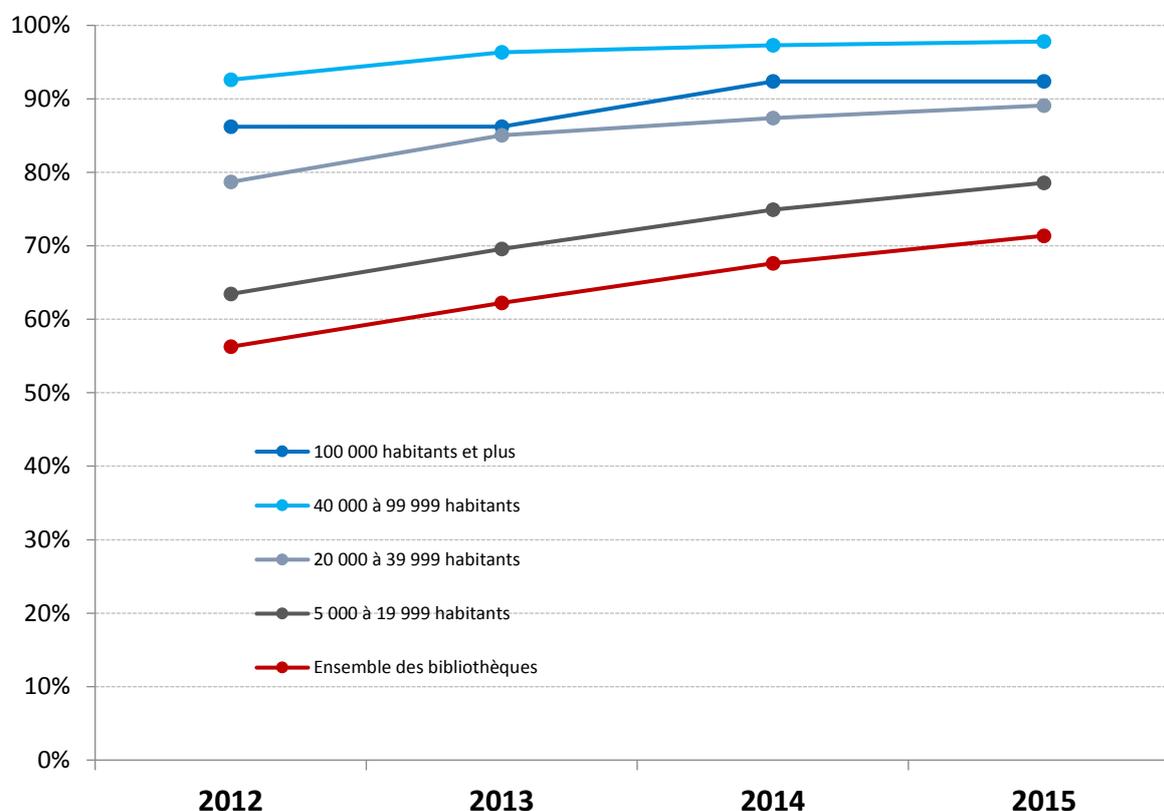
**En 2015, 71% des bibliothèques desservant plus de 2000 habitants disposaient d'un site web en propre.** Si ce taux laisse encore apparaître une marge de progression, il convient de rappeler qu'une part importante des bibliothèques considérées dessert moins de 5 000 habitants, seuil en deçà duquel la présence en ligne des bibliothèques est plus faible.

Part des bibliothèques disposant d'un site web dédié en 2015



Cet indicateur continue à augmenter régulièrement depuis 2012. Ainsi, on constate une augmentation de plus de dix points pour les bibliothèques desservant moins de 20 000 habitants, tandis qu'elle se tasse dans les plus grandes collectivités, historiquement mieux équipées.

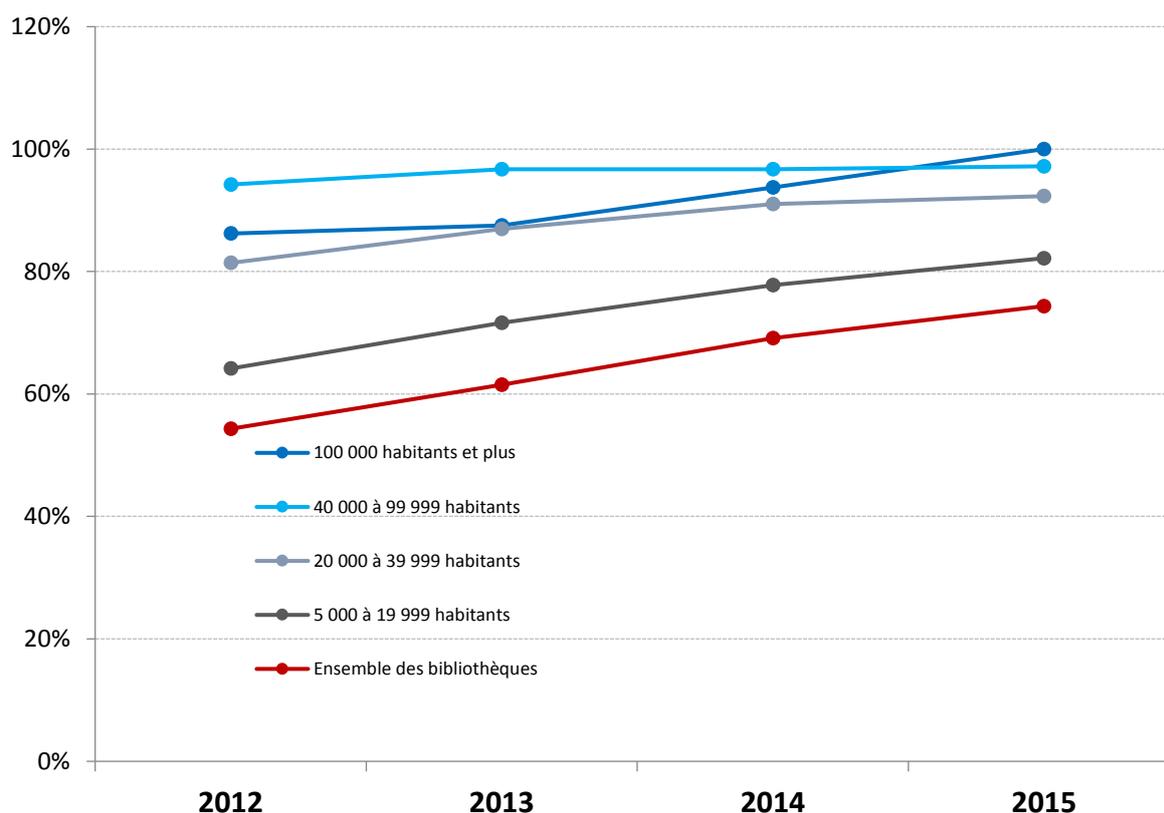
Évolution de la part des bibliothèques disposant d'un site web dédié entre 2012 et 2015



**La marge de progression reste cependant importante pour les bibliothèques desservant moins de 2 000 habitants, qui ne sont que 40% à disposer d'un site web en propre.**

L'absence de site web en propre n'empêche pas une présence en ligne de l'établissement. **74% des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants proposent un catalogue en ligne à leurs usagers**, qui peut, lorsque les établissements ne disposent de leur propre site, être selon les cas - accessible depuis une page web du site de la collectivité. Cet indicateur est également en augmentation régulière.

Évolution de la part des bibliothèques dotées d'un catalogue en ligne entre 2012 et 2015



## 2.2. Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Environ 26% de la population française est en situation de handicap au sens large (reconnu administrativement ou ayant un fort impact sur la vie quotidienne). Ce chiffre recouvre des réalités très différentes selon l'âge, le degré et la nature du handicap (visuel, auditif, moteur, cognitif, mental ou psychique)<sup>8</sup>.

Le rôle des bibliothèques est donc particulièrement important pour l'accès de chacun à l'information et à la culture, mission qui ne peut être remplie que lorsque les équipements, les collections et les services sont adaptés.

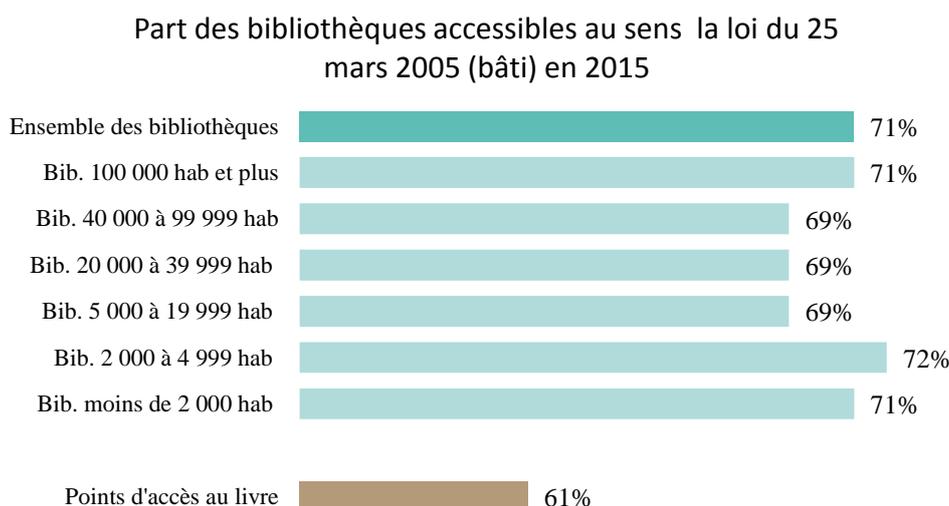
Les questions relatives à l'accessibilité n'ayant été posées qu'à partir de 2013, on ne dispose que d'un recul limité sur l'évolution de ces indicateurs. La tendance d'ensemble semble cependant à la hausse.

<sup>8</sup> Source : INSEE, situations démographiques et projections de population 2005-2050, scénario central. [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref\\_id=ip1089](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1089)

### 2.2.1. Accessibilité des équipements

L'année 2015 marquait les dix ans de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. D'après la réglementation en vigueur, « est considéré comme accessible aux personnes handicapées tout bâtiment ou aménagement permettant, dans des conditions normales de fonctionnement, à des personnes handicapées, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement ou cette installation a été conçu. Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente »<sup>9</sup>. Si aucune disposition n'est spécifiquement prévue pour les bibliothèques, elles doivent, en tant qu'équipement recevant du public, garantir une circulation aisée au sein du bâtiment et un bon accès aux services.

**71% des collectivités interrogées déclarent disposer au moins d'un bâtiment accessible au sens entendu par cette loi.** On constate que les établissements accessibles se répartissent de façon très homogène entre les différentes tailles de collectivité : l'effort de mise en accessibilité du bâti est tout autant réalisé par des communes de moins de 2 000 habitants que par des collectivités de plus de 100 000 habitants.



Afin que chacun puisse accéder à l'information et à la culture, ce bâti accessible doit également s'accompagner de la mise en place de matériels adaptés aux personnes empêchées de lire du fait d'un handicap. Ces dernières peuvent aussi bien être aveugles ou malvoyantes qu'en situation de handicap moteurs, pour lesquelles une navigation adaptée dans le texte peut être nécessaire. **Environ 10% des bibliothèques desservant plus de 2000 habitants proposent des postes informatiques adaptés aux personnes en situation de handicap, équipés notamment pour les personnes empêchées de lire.** Si les petites collectivités sont très peu nombreuses à pouvoir acquérir ce type de matériel, 41% des collectivités desservant plus de 100 000 habitants le proposent à leurs usagers.

L'accessibilité numérique des services publics, inscrite dans la loi du 11 février 2005 (art. 47), est une obligation à laquelle l'ensemble des bibliothèques doivent répondre. En effet, un site web accessible à tous permet aux services numériques ainsi qu'aux informations sur le fonctionnement de la

<sup>9</sup>Décret n°2014-1326 du 5 novembre 2014, article R. 111-19-7. Voir <http://www.accessibilite-batiment.fr/erp-situes-dans-un-cadre-bati-existant/generalites-et-definitions/decret.html>

bibliothèque (horaires, accès, activité...) d'être connus de tous les usagers, facilitant ainsi la préparation des visites et le bon accès au bâti.

Le Référentiel général d'accessibilité des Administrations (RGAA), dont la nouvelle version a été approuvée par l'arrêté du 29 avril 2015, donne un cadre général pour l'accessibilité des sites des services publics de l'État, des établissements qui en dépendent et des collectivités territoriales.

Tandis que l'accessibilité du bâti concerne une majorité d'équipements de lecture publique, celle des services numériques reste très minoritaire.

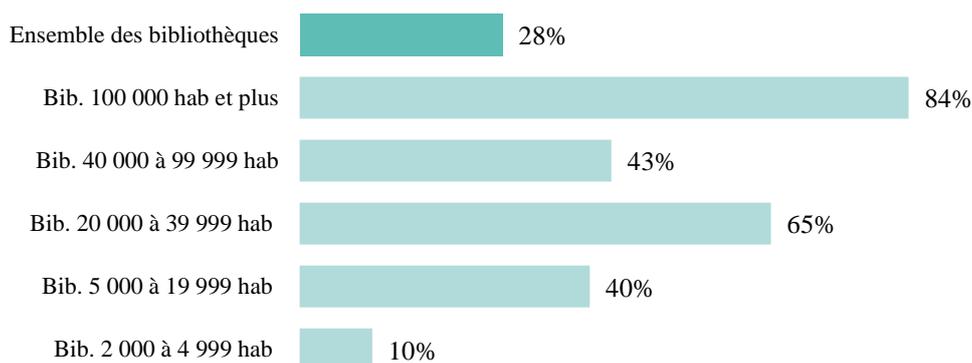
### 2.2.2. Accessibilité des collections

Les établissements de lecture publique peuvent également constituer un vecteur important dans la mise à disposition de collections adaptées auprès des publics empêchés de lire. Le code de la propriété intellectuelle prévoit une exception au droit d'auteur en faveur des personnes handicapées. Elle permet à des organismes à but non lucratif de réaliser et de communiquer aux personnes en situation de handicap des versions adaptées des œuvres protégées, sans avoir ni à demander d'autorisation préalable aux titulaires des droits et droits voisins (auteurs, éditeurs, producteurs, interprètes, etc.) ni à les rémunérer. Les versions adaptées peuvent être des livres en braille, des livres audio ou numériques au format accessible Daisy, des livres à la mise en page adaptée pour les besoins des personnes dyslexiques ou malvoyantes, des œuvres en relief, des vidéos en langue des signes, etc.

**28% des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants proposent des collections adaptées.**

Étaient exclus du champ de la question « votre bibliothèque propose-t-elle des collections adaptées ? » les livres imprimés en gros caractères et les livres audio grands publics, qu'on peut trouver dans le commerce.

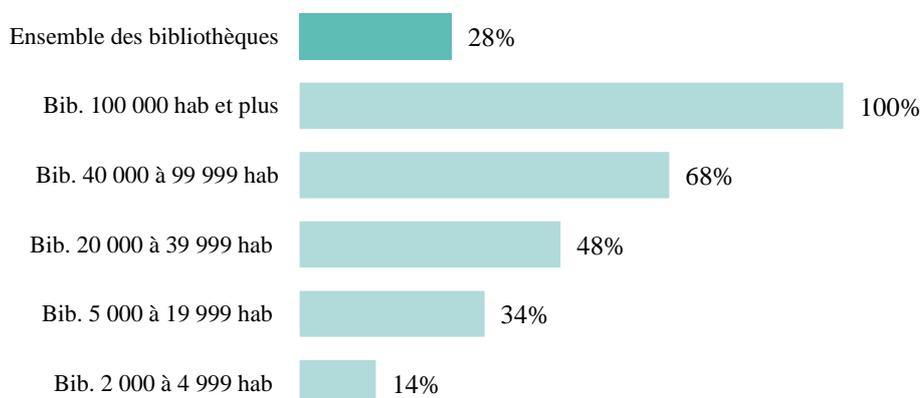
Part des bibliothèques proposant en 2015 des collections adaptées aux personnes empêchées de lire du fait d'un handicap



### 2.2.3. Action culturelle et accessibilité

**28% des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants mettent en œuvre des actions destinées aux personnes en situation de handicap.** Contrairement au bâti et tout comme les postes et collections adaptées, ce chiffre est très fortement lié à la taille de la collectivité. Mettre en œuvre des actions culturelles spécifiquement destinées aux personnes en situation de handicap demande en effet un personnel formé ainsi que la mise en œuvre de partenariats avec des organismes et associations spécialisés dans ce domaine. La présence, dans les bibliothèques des grandes collectivités, d'un plus grand nombre d'agents facilite donc la mise en œuvre de ce type d'actions.

## Part des bibliothèques mettant en oeuvre des actions en direction des personnes en situation de handicap en 2015



La synthèse des résultats de l'étude Bibliothèques et publics empêchés, confiée au Credoc par le ministère de la Culture et publiée en janvier 2017, montre que 80% des bibliothèques desservant plus de 10 000 habitants mettent en œuvre au moins une action à destination des publics en situation de handicap. La formation du personnel apparaît comme un facteur essentiel à la réussite de ces actions.

### 2.3. Usages et usagers

Les données collectées auprès des bibliothèques municipales et intercommunales permettent d'établir une photographie générale des usages en bibliothèque. Cependant, il est plus complexe d'en tirer des éléments sur la part de Français qui fréquentent les bibliothèques municipales et intercommunales, ainsi que des conclusions sur les évolutions des usages en bibliothèque à l'échelle nationale. C'est pourquoi le Ministère de la Culture mène sur une base décennale, outre l'enquête sur les Pratiques culturelles des Français, qui permet de replacer les usages en bibliothèque dans le contexte plus vaste des pratiques culturelles, des enquêtes spécifiques sur les publics et les usages des bibliothèques de lecture publique. Douze ans après la dernière enquête conduite sur ce sujet, la Direction générale des médias et des industries culturelles a diffusé en juin 2017 une nouvelle étude sur les publics et les usages des bibliothèques municipales en 2016<sup>10</sup>.

#### 2.3.1. Emprunteurs actifs

La part des inscrits actifs par rapport à la population desservie peut constituer un indicateur utile en ce que l'inscription requiert une démarche active des usagers. Néanmoins, cette question n'est adressée qu'aux seuls établissements destinataires d'un questionnaire dit complet, tandis que les petites bibliothèques remplissent un rapport de type abrégé où cette donnée n'est pas demandée. Le principal indicateur de suivi des usages au niveau national est donc plutôt le taux d'emprunteurs actifs.

<sup>10</sup> Publics et usages des bibliothèques municipales en 2016, rapport de l'enquête du Ministère de la Culture/DGMIC confiée à TMO Régions, mars 2017, disponible en ligne [<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Actualites/Enquete-sur-les-Publics-et-les-usages-des-bibliotheques-municipales-en-2016>]

## Nombre moyen d'emprunteurs actifs en bibliothèques en 2015

Type	Population couverte	Nombre moyen par établissement
	100 000 habitants et plus	19 436
	40 000 à 99 999 habitants	6 952
Bibliothèques	20 000 à 39 999 habitants	3 361
	5 000 à 19 999 habitants	1 356
	2 000 à 4 999 habitants	539
<b>Ensemble des bibliothèques</b>		<b>1 735</b>

**12% de la population desservie a effectué au moins un emprunt en bibliothèque.** Si le nombre en valeur absolue est plus élevé dans les grandes collectivités, la part de la population couverte reste plus importante dans les communes de moins de 5 000 habitants.

## Nombre d'emprunteurs actifs en bibliothèques en 2015 : ratio pour 100 habitants



Ce chiffre, globalement stable depuis cinq ans, connaît une légère baisse par rapport aux données 2014. Cette évolution est à mettre en regard avec les autres données d'usages des services des bibliothèques, qui quant à elles sont en hausse, au premier rang desquels la fréquentation des équipements. Plutôt qu'une baisse des usages en bibliothèque, l'érosion continue des emprunts associée à une progression elle aussi continue de la fréquentation traduit donc plutôt leur grande diversification. Ce constat, également observé par les bibliothécaires, se confirme lorsqu'on interroge les usagers : d'après l'enquête du Ministère de la Culture, *Publics et usages des bibliothèques municipales en 2016*, la moitié des personnes qui avaient fréquenté une bibliothèque municipale ou intercommunale au cours de l'année écoulée n'avaient pas réalisé d'emprunt de livre à cette occasion.

## Nombre d'emprunteurs en bibliothèques 2011-2015 : ratio pour 100 habitants

Type	Population couverte	2011	2012	2013	2014	2015
Biblio- thèques	100 000 habitants et plus	10	10	10	10	9
	40 000 à 99 999 habitants	13	13	13	12	12
	20 000 à 39 999 habitants	14	13	13	13	12
	5 000 à 19 999 habitants	15	16	16	15	14
	2 000 à 4 999 habitants	17	17	17	17	17
<b>Ensemble des bibliothèques</b>		<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>12</b>

**Le taux d'inscrits actifs connaît également une baisse en 2015 par rapport à 2014, passant d'environ 17% à environ 15% pour l'ensemble des bibliothèques.** Cet indicateur porte sur les personnes ayant une carte d'inscrit active qui, selon la politique menée par l'établissement, peut permettre d'accéder à d'autres services en-dehors du prêt (accès à internet, ressources numériques, ateliers, etc.). Cette donnée semble donc plus pertinente que les emprunteurs pour estimer un taux de pénétration des bibliothèques. Il convient toutefois de rappeler que ce chiffre constitue une estimation globale, cette donnée étant uniquement demandée pour les rapports complets et non les rapports abrégés. Le taux d'imputation est donc particulièrement élevé pour cet indicateur.

Cet ordre de grandeur peut cependant être consolidé grâce aux données de l'enquête 2016 sur la fréquentation des bibliothèques, selon laquelle 16% de la population française est inscrite dans une bibliothèque.

### 2.3.2. Fréquentation

La principale donnée de fréquentation demandée dans le rapport annuel est le nombre d'entrées réalisées dans les équipements. Cette donnée peut être produite grâce à un portique situé à l'entrée de la bibliothèque, ou grâce à une estimation extrapolée à partir d'un comptage réalisé sur deux semaines<sup>11</sup> Plus la collectivité est petite, plus faible est la probabilité que l'équipement dispose d'un compteur d'entrées. Dans les collectivités de 10 000 habitants et moins, les taux de réponse à la question du nombre de visites sont particulièrement faibles, ce qu'il faut garder à l'esprit en prenant connaissance des résultats ci-dessous :

<sup>11</sup> Méthode préconisée par la norme ISO 2789 « Statistiques internationales des bibliothèques »

### Nombre moyen de visites par bibliothèque en 2015

Type	Population couverte	Nombre moyen d'entrées par établissement
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	567 600
	40 000 à 99 999 habitants	162 500
	20 000 à 39 999 habitants	60 200
	5 000 à 19 999 habitants	18 300
	2 000 à 4 999 habitants	5 500
<b>Ensemble des bibliothèques</b>		<b>33 400</b>

Le nombre d'entrées moyen par établissement connaît une légère augmentation par rapport à 2014 (5% environ).

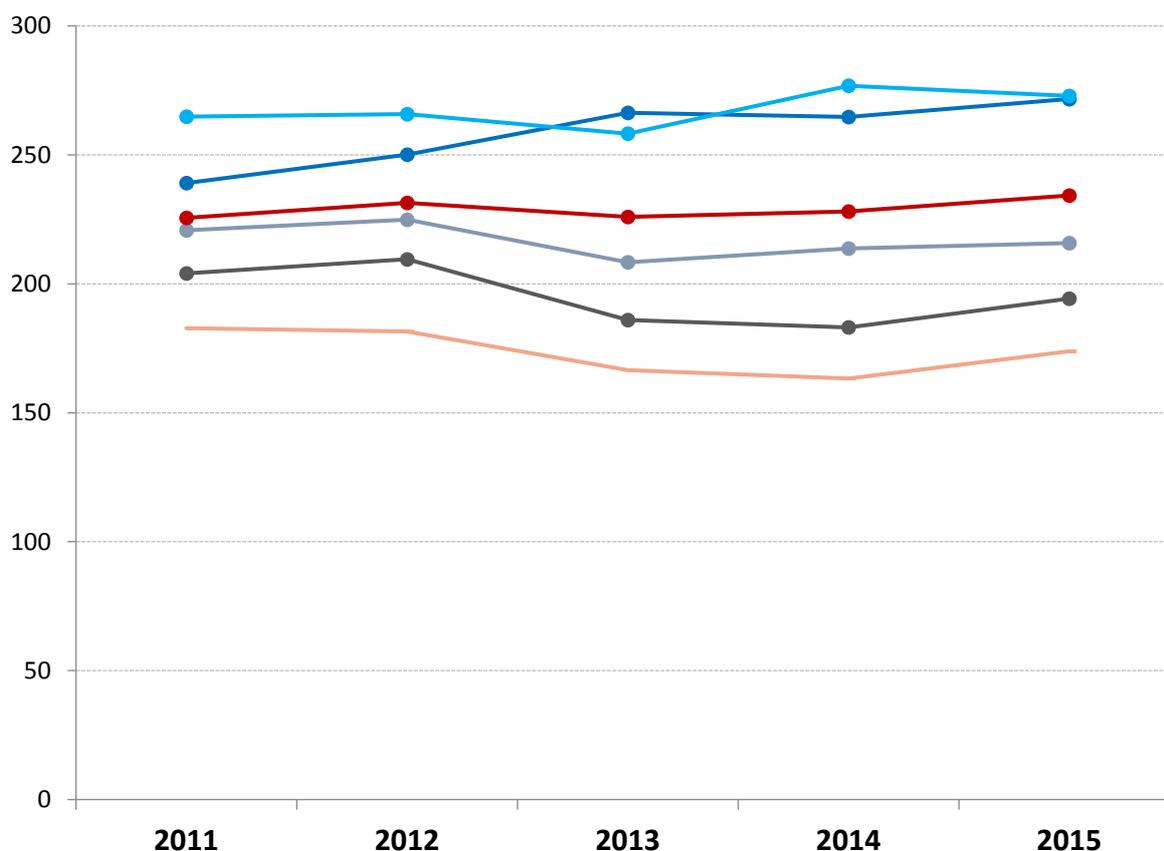
Tout comme en 2014, on remarque que le nombre d'entrées est un indicateur particulièrement sensible à la taille de la collectivité. Ce phénomène est particulièrement visible lorsqu'on rapporte le nombre d'entrées en bibliothèques à la population :

### Nombre moyen de visites en bibliothèque en 2015 - Ratio pour cent habitants



La progression relative est particulièrement sensible pour les bibliothèques desservant entre 5 000 et 20 000 habitants. La taille critique de 40 000 habitants continue de constituer un seuil important pour cet indicateur, alors qu'il s'agit des bibliothèques dans lesquelles le taux d'emprunteurs est le plus faible. Ce phénomène traduit la diversité des usages dans les grandes bibliothèques, pour lesquelles la mutualisation de certaines opérations permet de consacrer davantage de moyens, notamment humains, à l'action culturelle. Cependant, la proposition d'espaces accueillants et de services diversifiés peut se retrouver également dans les politiques de lecture publique des plus petites collectivités.

Nombre de visites en bibliothèques pour cent habitants 2011-2015



Cet indicateur reste globalement stable depuis 2011.

La meilleure méthode pour mesurer un taux de pénétration de la bibliothèque au regard de la population reste l'enquête de publics : en effet, la mesure par comptage d'entrées permet d'estimer le nombre de visites, mais ne peut donner aucune indication sur le nombre de visiteurs (une même personne pouvant avoir réalisé plusieurs visites dans l'année).

L'enquête nationale *Publics et usages des bibliothèques municipales en 2016* permet d'actualiser cette information. En effet, 40% des personnes interrogées ont déclaré avoir fréquenté une bibliothèque municipale dans les 12 derniers mois. 51% des personnes venant en bibliothèque municipale une fois par mois ou plus ont déclaré ne pas y être inscrits. Par ailleurs, seuls 50% des fréquentants ont déclaré avoir réalisé au moins un emprunt de livres<sup>12</sup>.

Ces chiffres rejoignent les observations des professionnels des bibliothèques, qui font état de la très grande diversité des pratiques dans leurs établissements : les bibliothèques voient ainsi se renforcer leur fonction de lieu d'accueil et d'échanges, créatrice de lien social.

### 2.3.3. Visites du site internet de la bibliothèque

L'Observatoire de la lecture publique ne collecte pas de données relatives au nombre de connexions aux sites internet des bibliothèques auprès des établissements répondant au questionnaire dit abrégé (ce qui correspond à la majorité des : les moyennes présentées correspondent par conséquent à des établissements relativement importants et professionnalisés. Seules les collectivités de plus de 2 000

<sup>12</sup> *Publics et usages des bibliothèques municipales en 2016, op. cit.*, p. 15 et p. 36.

habitants sont prises en compte dans l'analyse. Les réponses des bibliothèques dépourvues de site internet sont également écartées, ce qui évite une baisse artificielle de la moyenne due aux réponses zéro.

Après une augmentation constante entre 2010 et 2014, **le nombre moyen de visites sur les sites web des bibliothèques commence à se stabiliser aux alentours de 21 900 visites réalisées en-dehors de la bibliothèque** et de 7 100 dans les murs de la bibliothèque, soit un total de 29 000 visites annuelles environ.

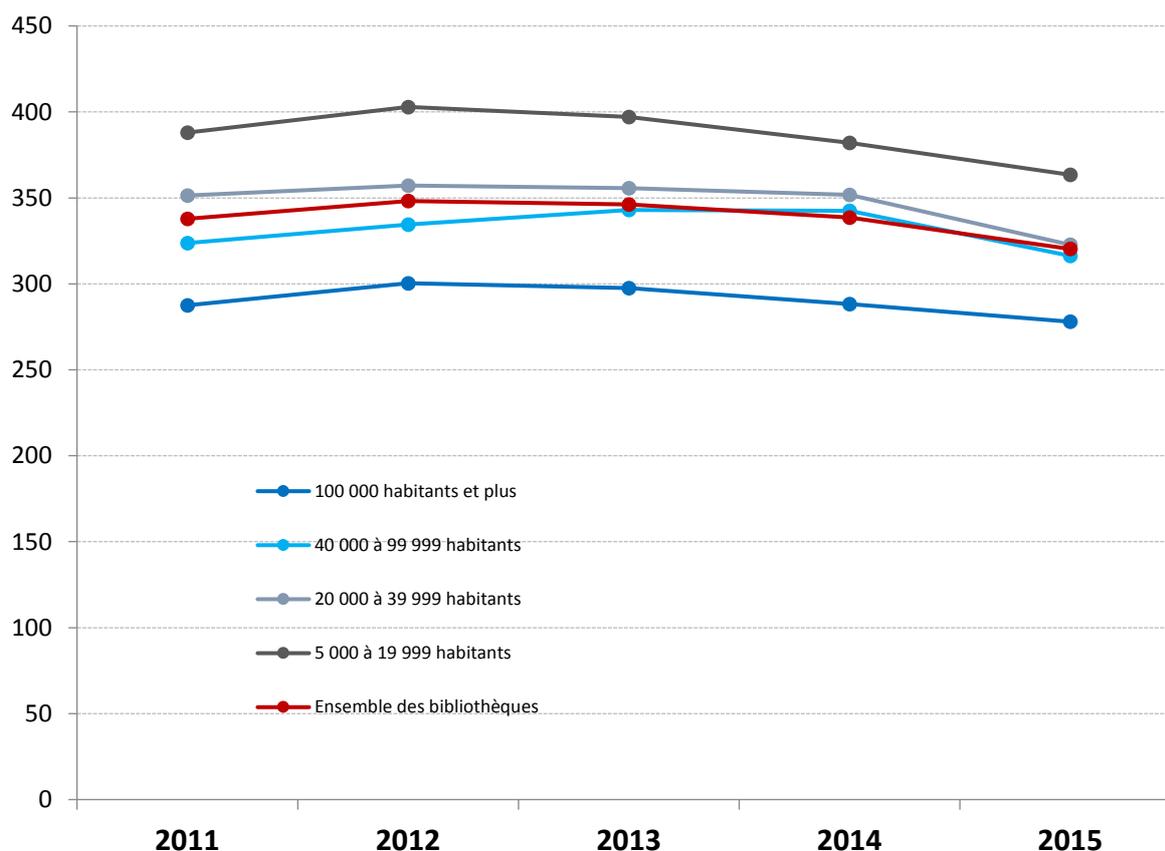
#### 2.3.4. Prêts de documents et nombre de consultations de ressources numériques

Nombre moyen de prêts de documents physiques en 2015

Type	Population couverte	Nombre de prêts par habitants	Nombre moyen par établissement
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	4,15	866 994
	40 000 à 99 999 habitants	4,58	272 939
	20 000 à 39 999 habitants	4,51	125 690
	5 000 à 19 999 habitants	4,73	44 505
	2 000 à 4 999 habitants	4,29	13 656
<b>Ensemble des bibliothèques</b>		<b>4,43</b>	<b>63 130</b>

Le nombre de prêts annuels par habitant reste dans l'ensemble stable depuis 2010 et n'a connu qu'une diminution de 2% entre 2014 et 2015.

### Evolution du nombre de prêts pour cent habitants 2011-2015



Le nombre moyen de prêts de livres par habitant et par an reste lui aussi stable à environ trois livres empruntés par habitant, malgré une légère érosion :

### Nombre moyen de prêts de livres par bibliothèque en 2015

	Population couverte	Ratio par habitant	Nombre moyen par établissement
	100 000 habitants et plus	2,78	580 800
	40 000 à 99 999 habitants	3,16	188 400
Bibliothèques	20 000 à 39 999 habitants	3,23	90 000
	5 000 à 19 999 habitants	3,63	34 200
	2 000 à 4 999 habitants	3,58	11 400
	<b>Ensemble des bibliothèques</b>	<b>3,20</b>	<b>45 700</b>

A l'inverse, les consultations des ressources numériques sont en nette augmentation depuis l'ajout de cet indicateur en 2013 :

### Nombre moyens de consultations de ressources numériques en 2015

Population couverte	Nombre moyen de consultations par établissement
100 000 habitants et plus	46 710
40 000 à 99 999 habitants	9 230
Bibliothèques 20 000 à 39 999 habitants	1 690
5 000 à 19 999 habitants	1 590
2 000 à 4 999 habitants	270
<b>Ensemble des bibliothèques</b>	<b>2 100</b>

On peut supposer que la faiblesse des usages dans les petites collectivités s'explique avant tout par le fait qu'elles sont peu nombreuses à proposer ce type de ressources.

## 2.4. Moyens

### 2.4.1. Personnel

En moyenne, les bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants emploient huit agents salariés. Cette moyenne cache en réalité des disparités très importantes selon les moyens des collectivités, qui sont directement liés à leur taille. En revanche, le ratio entre le nombre d'agents et la population ne varie que très marginalement entre petites et grandes bibliothèques.

### Nombre moyen d'agents salariés par bibliothèques en 2015

Type	Population couverte	Ratio pour 10 000 habitants	Nombre moyen par établissement
	100 000 habitants et plus	6	120
	40 000 à 99 999 habitants	6	38
Bibliothèques	20 000 à 39 999 habitants	6	16
	5 000 à 19 999 habitants	6	5
	2 000 à 4 999 habitants	6	2
	<b>Ensemble des bibliothèques</b>	<b>6</b>	<b>8</b>

Le décompte du personnel en équivalent temps plein travaillé (ETPT) fait apparaître un paysage un peu moins homogène, dans la mesure où les ratios par habitants connaissent des écarts plus importants. Ces écarts se sont accentués entre 2014 et 2015. Les bibliothèques des petites communes continuent de s'appuyer sur l'action des bénévoles, qui représentent en moyenne six personnes et près de deux ETPT dans les bibliothèques des villes de 2 000 à 5 000 habitants. Si l'action des bénévoles est un apport précieux pour le fonctionnement de ces bibliothèques, la présence de personnel salarié et formé demeure un gage important de la qualité des services rendus aux usagers.

## Nombre moyen d'ETPT salariés par bibliothèque en 2015

Type	Population couverte	Ratio pour 10 000 habitants	Nombre moyen par établissement
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	5	110
	40 000 à 99 999 habitants	6	34
	20 000 à 39 999 habitants	5	15
	5 000 à 19 999 habitants	5	5
	2 000 à 4 999 habitants	4	1
<b>Ensemble des bibliothèques</b>		<b>5</b>	<b>7</b>

La tendance générale reste à la stabilité du nombre moyen d'ETPT salariés.

### Total des personnels salariés par bibliothèques en ETPT (2011-2015)

Type	Population couverte	2011	2012	2013	2014	2015
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	106	111	112	110	110
	40 000 à 99 999 habitants	34	34	35	35	34
	20 000 à 39 999 habitants	14	15	15	14	14
	5 000 à 19 999 habitants	4	4	5	5	5
	2 000 à 4 999 habitants	1	1	1	1	1
<b>Ensemble des bibliothèques</b>		<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>

## 2.4.2. Budget

### 2.4.2.1. Fonctionnement

#### Dépenses de fonctionnements en € en 2015

Type	Population couverte	Ratio pour 100 habitants	Nombre moyen par établissement
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	2 046	4 275 194
	40 000 à 99 999 habitants	2 222	1 323 905
	20 000 à 39 999 habitants	2 047	570 581
	5 000 à 19 999 habitants	1 825	171 803
	2 000 à 4 999 habitants	1 334	42 515
<b>Ensemble des bibliothèques</b>		<b>1 943</b>	<b>277 039</b>

Les dépenses de personnels sont de 277 k€ en moyenne par établissement en 2015.

Après une augmentation régulière de 2011 à 2014, les dépenses de personnels sont en légère baisse entre 2014 et 2015, notamment pour les collectivités desservant plus de 100 000 habitants. On constate cependant que les petites collectivités semblent maintenir l'effort consenti dans ce domaine.

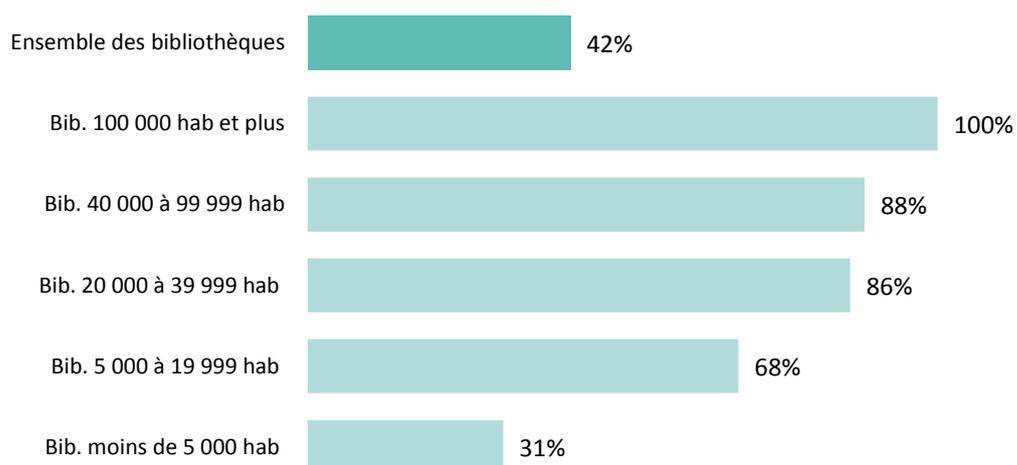
## Évolution des dépenses de personnel (2011-2015)

Type	Population couverte	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	5%	4%	4%	-4%
	40 000 à 99 999 habitants	3%	3%	1%	-1%
	20 000 à 39 999 habitants	3%	3%	4%	-1%
	5 000 à 19 999 habitants	2%	4%	2%	3%
	2 000 à 4 999 habitants	4%	6%	6%	3%
<b>Ensemble des bibliothèques</b>		<b>3%</b>	<b>4%</b>	<b>3%</b>	<b>-1%</b>

### 2.4.2.2. Investissements

La part des bibliothèques ayant réalisé des investissements en 2015 est de 42%, soit sensiblement la même proportion qu'en 2014. L'ensemble des bibliothèques desservant plus de 100 000 habitants a réalisé des investissements, tandis que seules 31% des bibliothèques desservant moins de 5 000 habitants sont concernées.

### Part des bibliothèques ayant réalisé des investissements en 2015



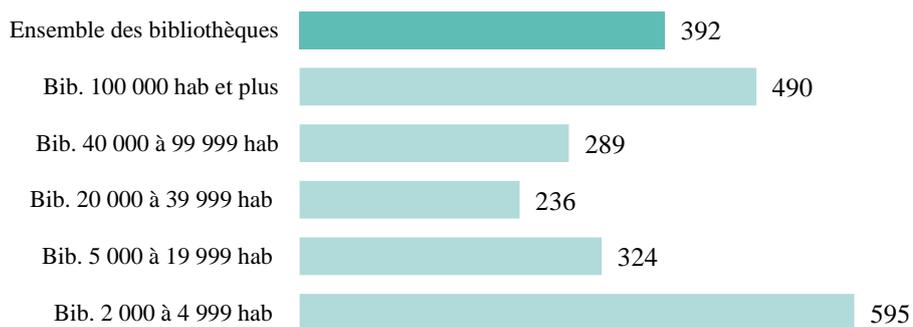
La dépense moyenne d'investissement s'élève en 2015 à environ 55 800 € par bibliothèque.

### Dépenses d'investissement en € en 2015

Type	Population couverte	Montant moyen par établissement
	100 000 habitants et plus	1 022 839
	40 000 à 99 999 habitants	172 085
Bibliothèques	20 000 à 39 999 habitants	65 742
	5 000 à 19 999 habitants	30 539
	2 000 à 4 999 habitants	18 952
	<b>Ensemble des bibliothèques</b>	<b>55 825</b>

Si l'on raisonne en termes de ratio par habitants, on constate que ces budgets sont proportionnellement plus importants dans les collectivités les plus petites et les plus grandes.

### Budget d'investissement moyen en euros pour cent habitants en 2015



La baisse des montants investis pour cent habitants, déjà constatée en 2014, se confirme en 2015 par une baisse globale de 12%. Cependant, alors que la moyenne des investissements demeurerait stable pour les collectivités de plus de 100 000 habitants, elle diminue de 17% entre 2014 et 2015, signe que les projets de construction de grande envergure de certaines collectivités ne suffisent plus à compenser la baisse générale des investissements.

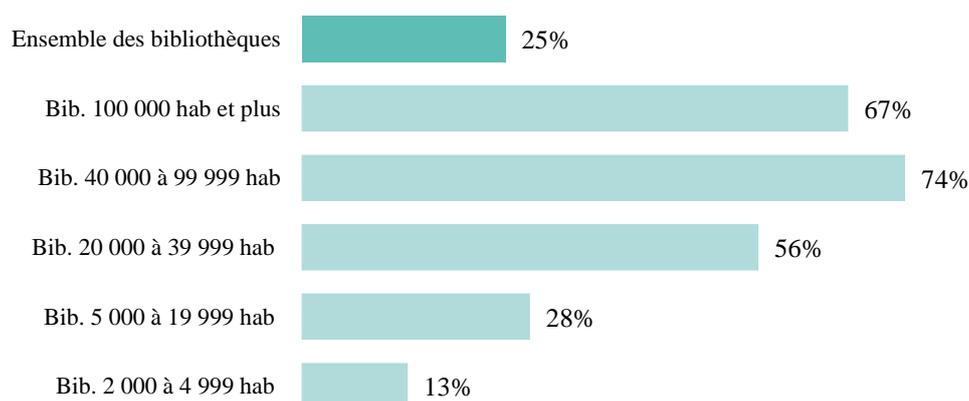
## Évolution des investissements/hab - 2011-2015

Type	Population couverte	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	48%	94%	-5%	-17%
	40 000 à 99 999 habitants	-13%	33%	-31%	19%
	20 000 à 39 999 habitants	-26%	11%	-33%	-32%
	5 000 à 19 999 habitants	8%	-7%	-13%	-17%
	2 000 à 4 999 habitants	-26%	26%	-11%	1%
<b>Ensemble des bibliothèques</b>		<b>-3%</b>	<b>33%</b>	<b>-14%</b>	<b>-12%</b>

### 2.5. Documentation

#### 2.5.1. Offre numérique

#### Part des bibliothèques acquérant des ressources numériques en 2015



25% des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants font l'acquisition de ressources numériques, ce qui constitue une augmentation de cinq points par rapport à 2014. Les variations entre les grandes et petites collectivités restent importantes. La part des bibliothèques faisant l'acquisition de ressources numériques parmi celles qui desservent plus de 100 000 habitants est restée stable par rapport à 2014, tandis que l'augmentation pour les bibliothèques desservant entre 20 000 et 40 000 habitants est de 12 points. Le pallier de 20 000 habitants reste un seuil important.

Sous le terme générique de « ressources numériques », on retrouve des contenus et des modes d'accès très différents.

Part des bibliothèques acquérant des ressources numériques sous formes d'abonnements en 2015, par type de ressource

Population couverte	Bouquets de livres	Bouquets de musique	Bouquets de vidéo	Bouquets de dictionnaires, encyclopédie	Bouquets de presse	Bouquets de ressources ludo-éducatives	Bouquets de ressources d'apprentissage en ligne
100 000 habitants et plus	31%	35%	33%	15%	54%	24%	61%
40 000 à 99 999 habitants	27%	32%	24%	15%	42%	28%	51%
20 000 à 39 999 habitants	15%	17%	15%	9%	23%	20%	36%
5 000 à 19 999 habitants	7%	8%	9%	2%	9%	9%	15%
2 000 à 4 999 habitants	3%	2%	7%	0%	8%	3%	9%
<b>Ensemble des bibliothèques</b>	<b>7%</b>	<b>7%</b>	<b>10%</b>	<b>3%</b>	<b>12%</b>	<b>8%</b>	<b>16%</b>

On constate que les ressources d'apprentissage en ligne sont le type de ressource le plus choisi par les bibliothèques, en particulier celles des grandes collectivités : plus de la moitié des bibliothèques desservant plus de 20 000 habitants en font l'acquisition. D'après une enquête réalisée en 2014 par la DGMIC en partenariat avec TMO Régions et Réseau Carel, c'est sur ce type de contenus numériques que les retours des usagers sont jugés les plus satisfaisants par les bibliothèques<sup>13</sup>. Les ressources d'autoformation font ainsi pleinement partie des outils dont peuvent s'emparer les bibliothèques pour mener à bien leurs missions éducatives et sociales. Les bouquets de presse viennent en deuxième position : 12% des bibliothèques y étaient abonnées en 2015.

<sup>13</sup> *Enquête 2013-2014 sur les ressources numériques en bibliothèques publiques*, Ministère de la Culture/DGMIC, en partenariat avec Réseau Carel et TMO Région, p. 38 ; disponible en ligne [<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Numerique-et-bibliotheques>]

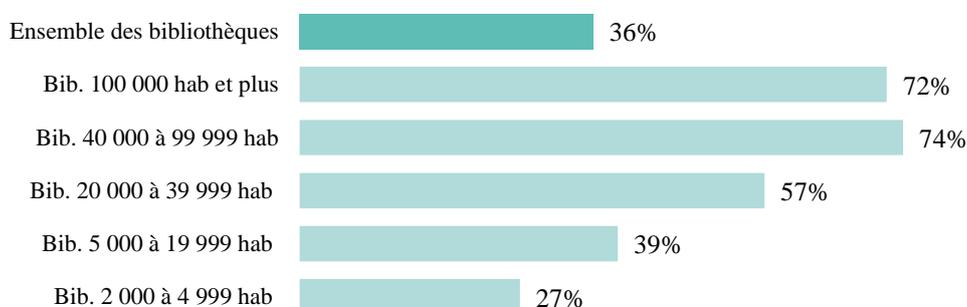
### Part des bibliothèques acquérant des ressources numériques à l'unité en 2015

Type	Population couverte	Ressources à l'unité - Livres	Ressources à l'unité - Presse
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	23%	12%
	40 000 à 99 999 habitants	30%	7%
	20 000 à 39 999 habitants	22%	5%
	5 000 à 19 999 habitants	13%	2%
	2 000 à 4 999 habitants	2%	1%
<b>Ensemble des bibliothèques</b>		<b>9%</b>	<b>2%</b>

Dans l'ensemble, les bibliothèques font plus souvent le choix d'acquérir des livres numériques à l'unité plutôt qu'en bouquet, tandis que le modèle par abonnement semble davantage plébiscité pour la presse.

Cependant, par le biais de la mutualisation à l'échelon intercommunal ou départemental, il est possible pour un établissement de proposer des ressources numériques sans réaliser d'acquisitions ou sans s'y abonner de façon onéreuse. Au total, 36% des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants proposent des ressources numériques :

### Part des bibliothèques proposant des ressources numériques en 2015



Il convient de souligner ici le rôle majeur des bibliothèques départementales de prêt dont beaucoup fournissent des ressources numériques à une partie voire à l'ensemble des bibliothèques publiques du département. Dans un contexte budgétaire souvent contraint, l'acquisition mutualisée à l'échelon départemental permet de faire bénéficier les usagers des petites et moyennes bibliothèques de contenus numériques sous droits.

#### 2.5.2. Documents sur support

Les fonds de documents sur support restent d'un volume stable depuis 2011, à l'exception des documents vidéo qui ont connu une augmentation de 6% entre 2014 et 2015.

- **Livres imprimés**

Fonds de livres imprimés des bibliothèques (unités matérielles) en 2015

Type	Population couverte	Ratio pour 100 habitants	Nombre moyen par établissement
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	187	391 508
	40 000 à 99 999 habitants	232	138 076
	20 000 à 39 999 habitants	226	62 957
	5 000 à 19 999 habitants	260	24 513
	2 000 à 4 999 habitants	290	9 241
<b>Ensemble des bibliothèques</b>		<b>229</b>	<b>32 698</b>

- **Documents sonores (musique et livres audio)**

Fonds de documents sonores des bibliothèques (unités matérielles) en 2015

Type	Population couverte	Ratio pour 100 habitants	Nombre moyen par établissement
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	26	53 486
	40 000 à 99 999 habitants	35	20 644
	20 000 à 39 999 habitants	35	9 724
	5 000 à 19 999 habitants	28	2 633
	2 000 à 4 999 habitants	15	467
<b>Ensemble des bibliothèques</b>		<b>28</b>	<b>3 963</b>

- **Documents vidéo**

Fonds de documents vidéo des bibliothèques (unités matérielles) en 2015

Type	Population couverte	Ratio pour 100 habitants	Nombre moyen par établissement
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	10,8	22 627
	40 000 à 99 999 habitants	14,0	8 316
	20 000 à 39 999 habitants	11,9	3 308
	5 000 à 19 999 habitants	10,7	1 011
	2 000 à 4 999 habitants	7,4	234
<b>Ensemble des bibliothèques</b>		<b>11,1</b>	<b>1 581</b>

## 2.6. Acquisitions

### 2.6.1. Livres imprimés

**En moyenne, les bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants ont acquis 1 700 livres imprimés en 2015.** On retrouve, comme en 2014, d'importants écarts selon la population desservie, avec notamment un nombre moyen d'acquisitions qui triple presque lorsqu'on passe le seuil des 100 000 habitants.

Acquisition de livres imprimés réalisées en 2015

Type	Population couverte	Ratio par habitant	Nombre moyen par établissement
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	0,09	18 055
	40 000 à 99 999 habitants	0,12	6 896
	20 000 à 39 999 habitants	0,12	3 216
	5 000 à 19 999 habitants	0,14	1 290
	2 000 à 4 999 habitants	0,18	575
<b>Ensemble des bibliothèques</b>		<b>0,12</b>	<b>1 684</b>

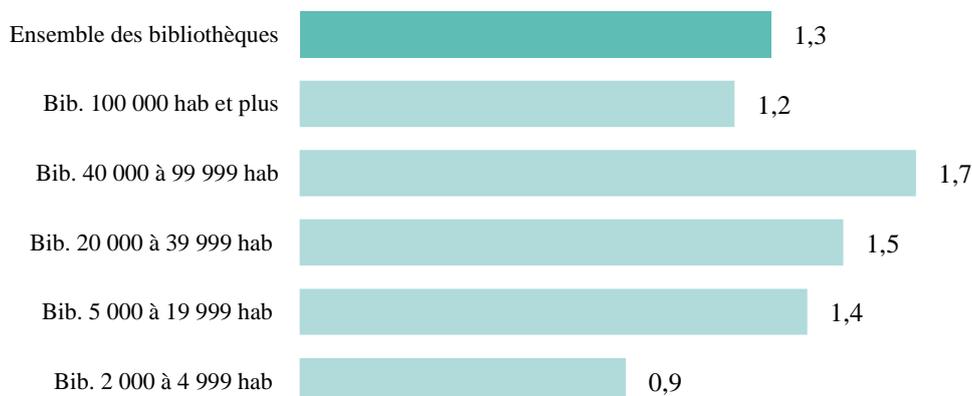
Le nombre moyen de livres achetés est cependant en baisse par rapport à 2014 : on constate en effet une baisse de 6% pour l'ensemble des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants, qui s'élève à 13% pour les bibliothèques desservant plus de 100 000 habitants. Cette baisse est continue depuis 2011, mais concernait jusque-là davantage les collectivités de moins de 100 000 habitants.

### 2.6.2. Documents sonores

En moyenne, les bibliothèques achètent 190 documents sonores, soit 1,3 documents pour cent habitants. Toutes les bibliothèques n'achètent cependant pas de documents sonores : 43% des bibliothèques, toutes tailles de collectivités confondues, réalisent ce type d'acquisition. Cette moyenne s'explique par le grand nombre de bibliothèques de moins de 5 000 habitants, qui ne sont que 31% à réaliser ce type d'acquisition. Ce chiffre s'élève à 75% pour les bibliothèques desservant entre 5 000 et 20 000 habitants. Au-delà du seuil des 20 000 habitants, presque toutes les bibliothèques sont concernées.

La baisse des acquisitions de documents sonores, régulière depuis 2011, s'est accentuée en 2015 : on constate une baisse d'ensemble de 9%, qui s'élève à 17% pour les bibliothèques de plus de 100 000 habitants. Cependant, l'action des bibliothèques dans le domaine musical s'est diversifiée au-delà du prêt de documents sonores et concerne désormais l'organisation de concerts, la constitution de clubs d'écoute avec les usagers ou encore la mise en œuvre de services encore émergents comme le prêt d'instruments.

### Nombre moyen de documents sonores acquis pour 100 habitants en 2015

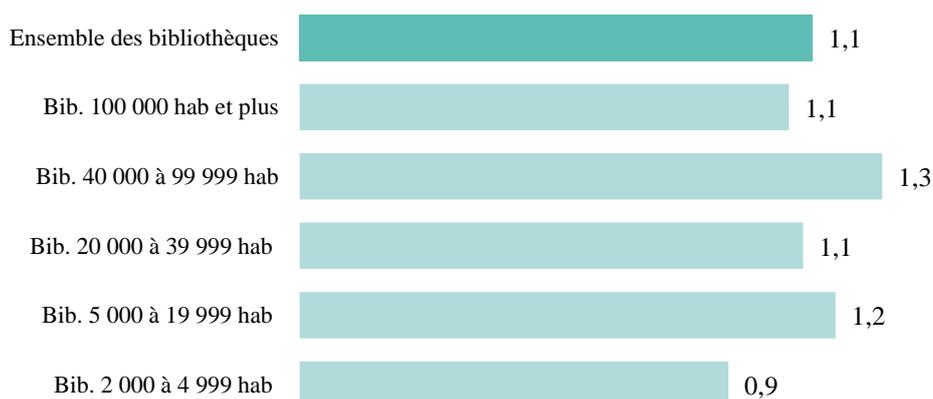


#### 2.6.3. Documents vidéo

En moyenne, les bibliothèques ont acheté 160 documents vidéo en 2015. Les acquisitions de documents vidéo sont également en baisse depuis 2013, à l'exception des bibliothèques des petites collectivités.

36% des bibliothèques réalisent des acquisitions de documents vidéo. Là encore, cette part peut sembler faible mais s'explique par le fait que seules 25% des bibliothèques desservant moins de 5 000 habitants font ce type d'acquisition, tandis que cette part monte à plus de 80% pour les collectivités de plus de 20 000 habitants.

### Nombre moyen de documents vidéo acquis pour 100 habitants en 2015



#### 2.6.4. Dépenses d'acquisitions documentaires

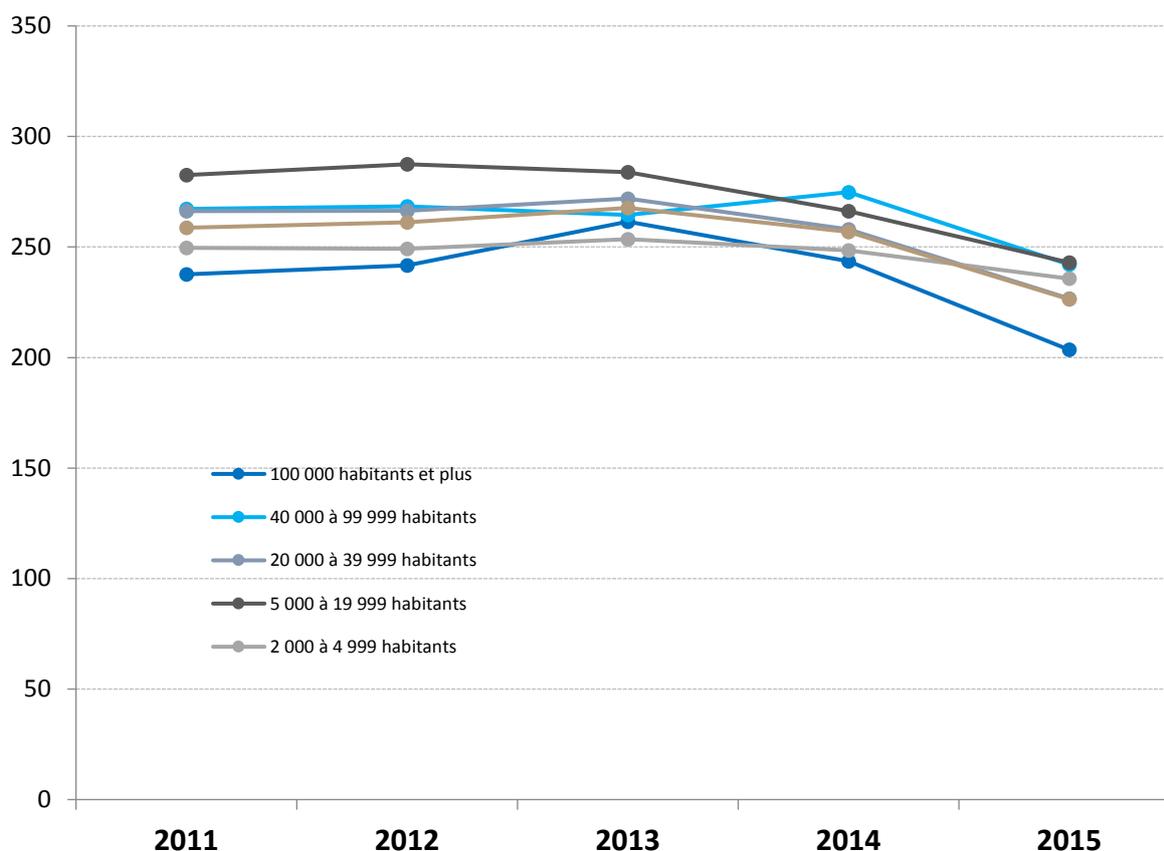
##### Dépenses documentaires moyennes réalisées par les bibliothèques en 2015

Type	Population couverte	Dépenses par habitants (€/hab)	Dépense moyenne par établissement (€)
	100 000 habitants et plus	2,04	425 163
	40 000 à 99 999 habitants	2,42	144 190
Bibliothèques	20 000 à 39 999 habitants	2,27	63 187
	5 000 à 19 999 habitants	2,43	22 874
	2 000 à 4 999 habitants	2,36	7 511
	<b>Ensemble des bibliothèques</b>	<b>2,26</b>	<b>32 272</b>

Les dépenses documentaires par habitant restent en moyenne légèrement supérieures au seuil recommandé de 2€/habitant. La taille de la collectivité ne semble pas avoir d'influence majeure sur ce ratio.

Les dépenses d'acquisition connaissent cependant une baisse progressive depuis 2011. La dépense moyenne par habitant a baissé de 10% entre 2014 et 2015

### Evolution des dépenses d'acquisitions pour cent habitants 2011-2015



A l'inverse, les niveaux de dépenses d'acquisitions de ressources numériques sont très dissemblables d'un niveau de collectivité à l'autre. Là encore, on constate que la limite des 20 000 habitants constitue un seuil particulièrement significatif. Comme rappelé ci-dessus, les petites collectivités sont peu nombreuses à réaliser des dépenses dans ce domaine, d'autant qu'elles bénéficient, pour une partie d'entre elles, des acquisitions et des abonnements pris en charge par les bibliothèques départementales.

### Dépenses moyennes d'acquisition de ressources numériques en 2015

Type	Population couverte	Dépense par habitant (€/hab)	Dépense moyenne par établissement (€)
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	0,17	34 572
	40 000 à 99 999 habitants	0,14	8 382
	20 000 à 39 999 habitants	0,12	3 399
	5 000 à 19 999 habitants	0,05	500
	2 000 à 4 999 habitants	0,03	83
<b>Ensemble des bibliothèques</b>		<b>0,11</b>	<b>1 604</b>

L'achat de ressources numériques ne représente donc qu'une part limitée du budget d'acquisition des bibliothèques, même si cette dépense peut déjà se révéler conséquente dans un contexte de baisse des crédits. L'augmentation de ce chiffre est constante sur les cinq dernières années.

## 2.7. Action culturelle et partenariats

### 2.7.1. Partenariats avec les structures culturelles

46% des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants mettent en œuvre des partenariats culturels. Cette proportion est fortement liée à la taille de la collectivité puisque plus de 80% des bibliothèques desservant plus de 20 000 habitants ont des partenariats avec des structures culturelles. Il est en effet courant qu'une bibliothèque soit le seul équipement culturel dans une petite commune, les autres institutions étant souvent plus présentes dans les grandes villes. C'est particulièrement le cas pour les musées : 72% des bibliothèques desservant plus de 100 000 habitants nouent des partenariats avec ces institutions, contre 14% pour l'ensemble des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants.

#### Part des bibliothèques ayant des partenariats avec d'autres structures culturelles

	Musées	Archives	Conservatoire ou école de musique	Cinéma	Théâtre ou salle de spectacle	Librairie	Association de développement de la lecture	Association culturelle
Part des bibliothèques ayant un partenariat	14%	8%	30%	13%	28%	24%	39%	51%

Les partenariats avec les structures associatives restent les plus nombreux : de la même façon que les conservatoires ou écoles de musique, les associations constituent souvent des opérateurs bien implantés au niveau local.

Ces items ayant été ajoutés au questionnaire en 2013, il n'est pas possible pour le moment d'en avoir une vision sur la durée. On constate cependant depuis 2014 une légère augmentation des partenariats avec les associations, tandis que les partenariats avec des institutions sont stables ou en légère baisse.

Cependant, comme précisé ci-dessous, c'est dans le cadre des actions en direction des jeunes publics que les partenariats sont les plus répandus.

### 2.7.2. Action culturelle

Si une part importante des bibliothèques desservant entre 2 000 et 4 999 habitants met en œuvre des séances de contes et des expositions, elles ne sont que 31% à proposer des concerts et des projections. On constate cependant une grande diversité dans les actions organisées par les bibliothèques de toutes tailles.

### Part des bibliothèques proposant des actions (par type d'action) en 2015

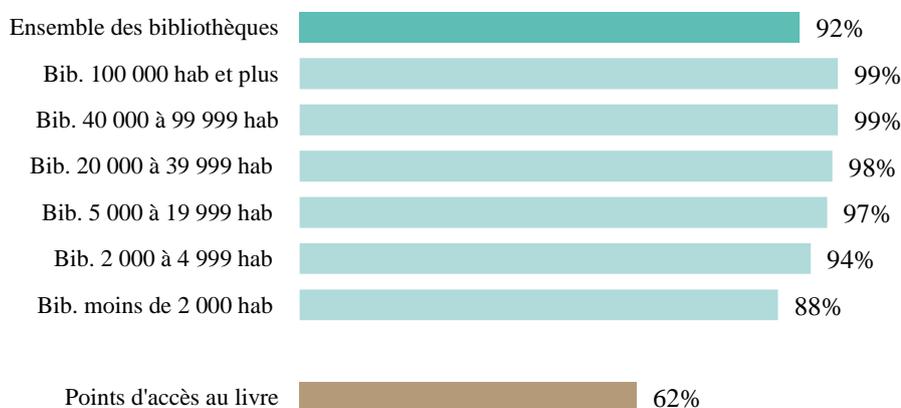
Population desservie	Expositions	Conférences, rencontres, lectures	Concerts, projections	Séances de conte	Clubs de lecteurs, ateliers d'écriture	Fêtes, salons du livre, festivals	Autres manifestations
BM 100 000 habitants et plus	99%	100%	100%	96%	94%	87%	86%
BM 40 000 à 99 999 habitants	95%	98%	90%	99%	87%	58%	77%
BM 20 000 à 39 999 habitants	88%	97%	76%	95%	79%	55%	69%
BM 5 000 à 19 999 habitants	83%	83%	54%	90%	65%	40%	58%
BM 2 000 à 4 999 habitants	72%	64%	31%	74%	42%	28%	44%

#### 2.7.3. Jeunesse

Les publics jeunes fréquentent massivement les bibliothèques publiques. Dans l'enquête du ministère de la Culture sur les publics et les usages des bibliothèques municipales en 2016, 57% des répondants de 15 à 24 ans déclarent avoir fréquenté une bibliothèque avant 11 ans et 60% entre 11 et 16 ans, tranche d'âge où peut en effet observer un pic de fréquentation. Cette enquête montre par ailleurs que les publics jeunes d'aujourd'hui sont beaucoup plus susceptibles de fréquenter une bibliothèque que les générations précédentes à ces âges. Cette tendance peut être corrélée à l'offre importante développée par les bibliothèques en direction de ces publics.

Les écoles primaires sont les premiers partenaires des bibliothèques. Alors que l'existence de partenariats constitue habituellement une variable fortement corrélée à la taille de la collectivité, une très grande majorité de bibliothèques met en œuvre des partenariats avec des écoles primaires, quelle que soit la taille de la commune ou de l'EPCI desservi. 88% des bibliothèques desservant moins de 2 000 habitants sont concernées, alors que les établissements appartenant à cette tranche de population proposent habituellement moins de services et d'action culturelle.

#### Part des établissements de lecture publique mettant en oeuvre des partenariat avec l'école primaire en 2015

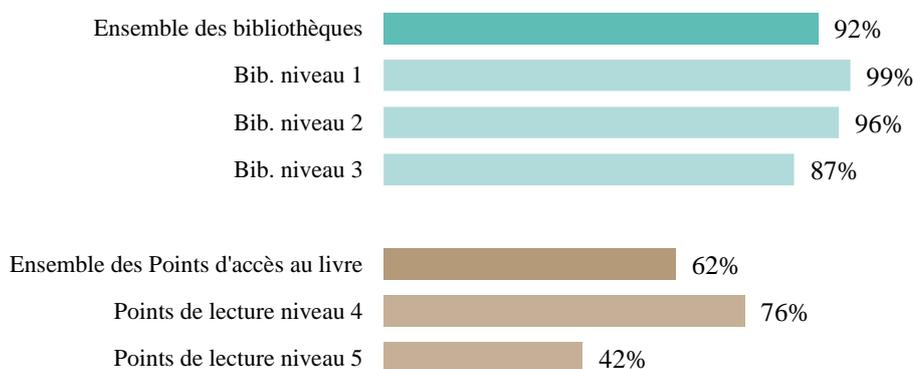


Plusieurs facteurs permettent d'expliquer ce phénomène. Tout d'abord, la densité du maillage scolaire fait écho à celle des bibliothèques : il s'agit de deux équipements qui restent présents dans les petites communes, ce qui augmente assez logiquement la possibilité de travailler ensemble. Par ailleurs, l'expertise développée par les bibliothécaires dans le domaine de la littérature jeunesse et de la lecture plaisir, souvent dès la petite enfance, est un gage de qualité pour les partenariats noués avec l'institution scolaire.

La corrélation avec la taille de la collectivité étant faible, on peut s'intéresser à la répartition des résultats selon les moyens dont bénéficie la bibliothèque, évalués par la typologie de l'ADBDP.

Les bibliothèques de bon niveau (B1 et B2) sont plus susceptibles d'accueillir des scolaires, tandis que les Points lecture de niveau 5, qui ne proposent qu'un service de lecture publique très restreint, ne sont que 42% à mettre en œuvre des partenariats avec l'institution scolaire.

#### Part des établissements de lecture publique (typologie ADBDP) mettant en oeuvre des partenariats avec des écoles en 2015



L'évolution de cette donnée dans le temps est difficile à estimer, la question n'étant posée aux bibliothèques que depuis 2013. Ce chiffre semble cependant stable.

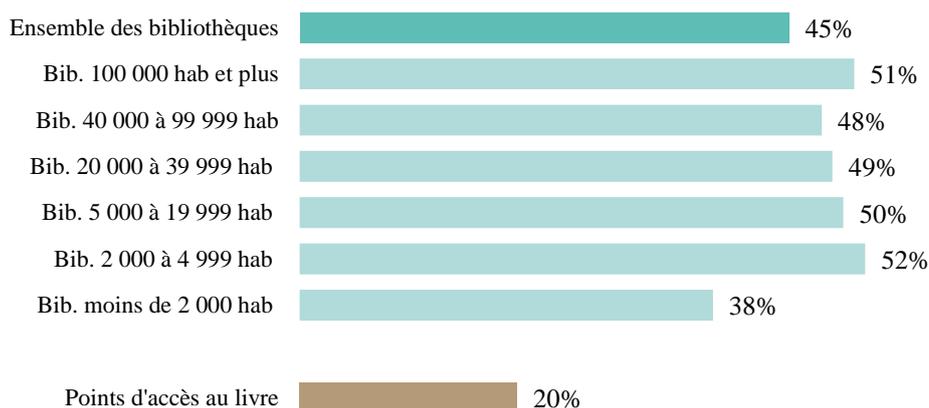
Combien d'enfants sont touchés par ces actions ? L'ajout de cette question à l'enquête en 2015 permet d'en avoir une estimation. Il faut cependant garder à l'esprit qu'il est souvent complexe pour les petits établissements de comptabiliser le public d'une action.

## Nombre d'enfants touchés par l'accueil de classes en 2015

Type	Population couverte	Ratio pour 100 habitants	Nombre moyen par établissement
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	4	7 427
	40 000 à 99 999 habitants	6	3 278
	20 000 à 39 999 habitants	7	1 925
	5 000 à 19 999 habitants	9	830
	2 000 à 4 999 habitants	10	304
	Moins de 2 000 habitants	10	109
<b>Ensemble des bibliothèques</b>		<b>7</b>	<b>500</b>

L'accueil d'enfants pendant les Temps d'accueil périscolaire (TAP) concerne environ la moitié des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants. Tout comme l'accueil de classes, cette activité n'est que faiblement liée à la taille de la commune.

### Part des établissements de lecture publique accueillant des enfants en TAP en 2015



Si un grand nombre d'actions s'adresse à des enfants en âge d'être scolarisés, la tranche des 0-3 ans constitue également un public important pour les bibliothèques. **Ainsi, plus de 90% des bibliothèques desservant plus de 5 000 habitants mettent en œuvre un partenariat avec un service de la petite enfance.**

### Part des bibliothèques ayant réalisé un partenariat avec un service de la petite enfance en 2015



De façon assez logique, on retrouve les mêmes proportions pour la mise en œuvre d'actions en direction de la petite enfance.

### Part des bibliothèques mettant en oeuvre des actions en direction de la petite enfance en 2015



Les travaux de l'association ACCES (Actions culturelles contre les exclusions et les ségrégations) ont permis de souligner, dans les années 1980, l'importance de l'accès au livre et à la lecture dès la petite enfance. La découverte de la langue du récit, du rythme des comptines, le livre comme support d'échanges entre le bébé et ses parents jouent un rôle dans le développement du tout-petit, dans un contexte où la littérature jeunesse francophone est diverse et de qualité. La mise en place d'actions à destination des moins de 3 ans et de leurs familles, en partenariat avec les professionnels de la petite enfance (dons de livres à la naissance des enfants, formation croisée, lectures dans les crèches et les centres de protection maternelle et infantile, etc.), permet de faire entrer le livre dans les familles, et de sensibiliser les parents à l'importance de la lecture dès les premiers mois.

Malgré l'existence d'un pic de fréquentation chez les 11-16 ans, mis en lumière par l'enquête du ministère de la Culture sur les publics et les usages des bibliothèques municipales en 2016, les actions en direction des adolescents concernent un nombre moins important de bibliothèques que les actions en direction des écoles et de la petite enfance.

## Actions en direction des adolescents - 2015

Type	Population couverte	Part d'établissements réalisant des actions ciblant les adolescents	Part d'établissements mettant en œuvre des partenariats avec des collègues	Part d'établissements mettant en œuvre des partenariats avec des lycées
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	100%	97%	79%
	40 000 à 99 999 habitants	73%	91%	74%
	20 000 à 39 999 habitants	85%	80%	59%
	5 000 à 19 999 habitants	56%	50%	20%
	2 000 à 4 999 habitants	41%	19%	5%
<b>Ensemble des bibliothèques</b>		<b>53%</b>	<b>40%</b>	<b>19%</b>

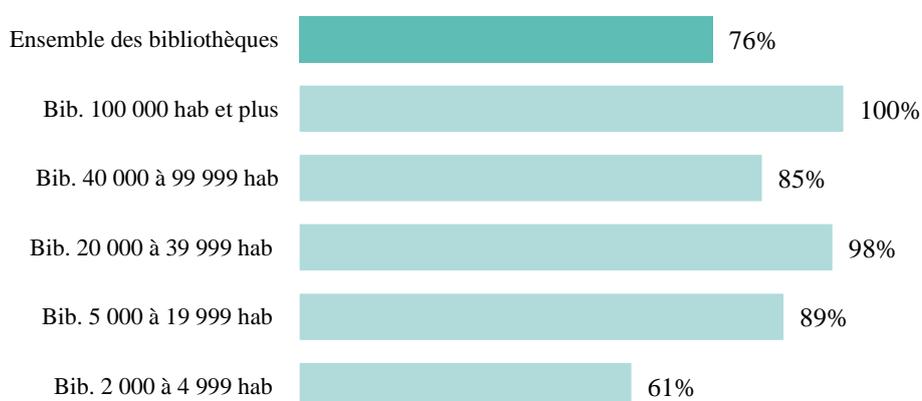
Le nombre restreint de bibliothèques mettant en œuvre des partenariats avec des collègues et des lycées, notamment dans les petites communes, s'explique en partie par la répartition moins dense de ces équipements sur les territoires.

### 2.7.4. Cohésion sociale

Les actions hors les murs occupent un rôle important dans la mise en œuvre par les bibliothèques d'une politique destinée à favoriser l'égalité d'accès au livre et à la lecture. Ce type d'action permet de porter à la connaissance des non fréquentants l'offre proposée par les bibliothèques et facilite l'intervention des bibliothèques dans des espaces parfois éloignés géographiquement de l'équipement de lecture publique, compensant ainsi certains déficits en matière de desserte territoriale. Cette autre forme d'inscription des bibliothèques dans l'espace public peut enfin permettre de renforcer leur présence tout en donnant à voir une nouvelle image de leur action.

Les bibliothèques sont très nombreuses à mettre en œuvre ce type d'action, y compris dans les petites communes.

### Part des bibliothèques mettant en œuvre des actions hors les murs en 2015



Si une très forte majorité de bibliothèques met en œuvre des actions dans le domaine de la jeunesse, proposer des actions en direction d'autres publics spécifiques semble moins répandu, en particulier dans les petites communes.

Part des bibliothèques mettant en œuvre des actions en direction de publics spécifiques en 2015

Population desservie	Personnes âgées	Personnes en situation de handicap	Personnes en recherche d'emploi	Personnes en situation d'illettrisme	Populations non francophones
100 000 habitants et plus	90%	100%	51%	75%	100%
40 000 à 99 999 habitants	69%	68%	22%	42%	36%
20 000 à 39 999 habitants	92%	48%	22%	25%	19%
5 000 à 19 999 habitants	77%	34%	4%	13%	28%
2 000 à 4 999 habitants	41%	14%	3%	1%	1%
<b>Total</b>	<b>60%</b>	<b>28%</b>	<b>6%</b>	<b>10%</b>	<b>16%</b>

Mettre en œuvre des actions en direction de publics spécifiques nécessite en effet l'élaboration de partenariats associatifs ou institutionnels. La présence de personnel formé pouvant assurer la coordination de ces actions est également un facteur important de réussite. Enfin, le temps de travail demandé pour la préparation et la mise en œuvre de ces actions semble nécessaire. Les grandes collectivités, disposant de davantage de moyens pour employer du personnel qualifié et plus susceptible d'atteindre un nombre suffisant de salariés pour mutualiser temps de travail et compétences, ont donc logiquement davantage tendance à cibler ce type de publics.

Cela se reflète dans la proportion à mettre en œuvre des partenariats avec des structures sociales : les bibliothèques sont plus susceptibles d'être partenaires de centres de loisirs ou de maisons de retraite que de centres sociaux.

Part des bibliothèques mettant en œuvre des partenariats dans le domaine social en 2015

Population desservie	Hôpitaux	Prisons <sup>14</sup>	Maisons de retraite	Centres sociaux	Centres de loisirs	Services de l'emploi
100 000 habitants et plus	55%	61%	70%	74%	92%	50%
40 000 à 99 999 habitants	29%	26%	65%	70%	89%	31%
20 000 à 39 999 habitants	18%	13%	64%	58%	84%	18%
5 000 à 19 999 habitants	11%	3%	54%	28%	80%	12%
2 000 à 4 999 habitants	6%	2%	37%	12%	65%	6%
<b>Total</b>	<b>9%</b>	<b>5%</b>	<b>42%</b>	<b>22%</b>	<b>67%</b>	<b>9%</b>

<sup>14</sup> Prisons, centres de semi-liberté, protection judiciaire de la jeunesse

### 3. Points d'accès au livre : quelques chiffres-clés

Les points d'accès au livre appartiennent aux catégories 4 et 5 de la typologie de l'ADBDP. Ce sont des lieux de lecture qui, à la différence des bibliothèques de niveau 3, ne remplissent pas l'ensemble des critères suivants :

- une surface des locaux d'au moins 25 m<sup>2</sup> ;
- des bénévoles qualifiés (qui ont par exemple suivi une formation à la bibliothèque départementale) ;
- une ouverture hebdomadaire de 4 heures minimum ;
- un budget d'acquisition documentaire de 0,50€ par habitant minimum.

Il s'agit d'établissements dans lesquels le niveau de service est insuffisant et qui ne sont pas considérés comme des bibliothèques. Ils font par conséquent l'objet d'un traitement à part dans la présente synthèse.

Ils desservent généralement de très petites communes et n'ont pas toujours un local propre pour accueillir les collections et le public. Il s'agit également d'établissements non professionnalisés pour lesquels les taux de réponse à l'enquête annuelle sur les activités des lieux de lecture sont faibles.

Ces différentes caractéristiques les rapprochent des bibliothèques de collectivités de moins de 2 000 habitants, qui constituent à la fois un point de comparaison pertinent et un seuil minimum de service vers lequel les points d'accès au livre devraient tendre.

#### 3.1. Equipements et services

La surface moyenne d'un point d'accès au livre est de 67m<sup>2</sup>, contre 97m<sup>2</sup> pour les bibliothèques desservant moins de 2 000 habitants. Cet écart important (environ 30%) se confirme quand cette surface est rapportée à la population desservie : ainsi, la surface moyenne par habitant est de 0,05 m<sup>2</sup> pour les points d'accès au livre et de 0,09 m<sup>2</sup> pour les bibliothèques des collectivités de moins de 2 000 habitants. Les points d'accès au livre restent donc en moyenne encore en-dessous des normes de l'Etat, qui recommandent une surface minimum de 100 m<sup>2</sup> et de 0,07 m<sup>2</sup> par habitant. Cela s'explique aussi par le fait qu'une partie des points d'accès au livre ne dispose pas de local propre (offre de livres dans le bâtiment de la mairie, local partagé avec d'autres services...), et ne sont donc pas spécifiquement conçus pour proposer un service de lecture publique.

En revanche, l'amplitude horaire est comparable à celle des bibliothèques desservant moins de 2 000 habitants : la moyenne pour ces deux types d'établissements est d'environ huit heures d'ouverture par semaine. Cela s'explique en partie par le fait que la présence de professionnels ou de bénévoles qualifiés, si elle permet de mettre en place une meilleure offre de collection et de services, n'est pas toujours en revanche une garantie pour disposer du nombre d'équivalents temps plein nécessaire à une amplitude horaire plus étendue.

Enfin, seuls 20% des points d'accès au livre disposent d'un site web en propre. Ce chiffre, encore faible, a cependant augmenté de six points depuis 2012. Les bibliothèques des collectivités de moins de 2 000 habitants sont quant à elle 40% à proposer ce service.

#### 3.2. Emprunteurs actifs

L'écart des services proposés (taille de l'équipement, collections choisies par des personnes qualifiées, budgets d'acquisition...) qui demeure important entre les bibliothèques et les points d'accès au livre a un impact important sur l'usage des collections. En effet, les bibliothèques des petites collectivités

(moins de 2 000 habitants) ont un taux d'emprunteurs actifs très important (17% de la population desservie), tandis que ce taux n'est que de 9% pour les points d'accès au livre.

De façon logique, cet écart se retrouve dans le nombre de prêts de livres rapportés au nombre d'habitants, qui atteint 3,2 pour les petites bibliothèques mais n'atteint que 1,6 pour les points d'accès au livre.

### 3.3. Moyens de fonctionnement

La qualification et le statut des agents constituent des points de distinction importants entre bibliothèques et points d'accès au livre : la présence de salariés, ou, pour les bibliothèques de niveau 3, de bénévoles qualifiés, est un facteur important dans la mise en œuvre d'un fonds documentaire et d'une politique de services permettant de répondre aux attentes du public. Le nombre moyen de bénévoles (en personnes) est ainsi de 4,2 par point d'accès au livre contre 6,5 dans les bibliothèques des collectivités de moins de 2 000 habitants. En revanche, le nombre moyen de salariés n'est que de 1 personne, généralement à temps partiel (0,3 ETPT). De nouveau, ces chiffres les rapprochent des plus petites bibliothèques, qui ne salarient en moyenne qu'un agent (0,4 ETPT). La différence tient plutôt à la qualification des bénévoles et au statut du salarié (qualifié ou non).

La faiblesse des moyens dont disposent ces équipements se vérifie dans les données relatives aux dépenses. En 2015, les dépenses moyennes d'acquisitions documentaires sont de 0,80 € par habitant pour les points d'accès au livre, contre 2,35 € par habitant pour les bibliothèques des petites collectivités. Enfin, seuls 13% des points d'accès au livre ont réalisé des dépenses d'investissement en 2015, contre 43% des bibliothèques (toutes tailles confondues).

L'action des bibliothèques départementales (accompagnement et formation, mise à disposition de documents, de matériel d'animation etc.) est par conséquent indispensable pour ces petits établissements.

## 4. Profils moyens

Profil de l'établissement	Population couverte, tranche retenue	Nombre de réponses analysées (non pondéré)
Établissement couvrant une population moyenne de <b>2 000 habitants</b>	1 500 à 2 500 habitants	1379
Établissement couvrant une population moyenne de <b>3 000 habitants</b>	2 500 à 4 000 habitants	947
Établissement couvrant une population moyenne de <b>5 000 habitants</b>	4 000 à 6 000 habitants	665
Établissement couvrant une population moyenne de <b>10 000 habitants</b>	8 000 à 12 000 habitants	390
Établissement couvrant une population moyenne de <b>15 000 habitants</b>	13 000 à 17 000 habitants	157
Établissement couvrant une population moyenne de <b>20 000 habitants</b>	15 000 à 25 000 habitants	258
Établissement couvrant une population moyenne de <b>35 000 habitants</b>	30 000 à 40 000 habitants	88
Établissement couvrant une population moyenne de <b>50 000 habitants</b>	40 000 à 60 000 habitants	92
Établissement couvrant une population moyenne de <b>70 000 habitants</b>	60 000 à 80 000 habitants	34
Établissement couvrant une population moyenne de <b>85 000 habitants</b>	70 000 à 100 000 habitants	36
Établissement couvrant une population moyenne de <b>100 000 habitants</b>	80 000 à 125 000 habitants	46
Établissement couvrant une population moyenne de <b>150 000 habitants</b>	125 000 à 175 000 habitants	24
Établissement couvrant une population moyenne de <b>200 000 habitants</b>	150 000 à 250 000 habitants	20

#### 4.1. Établissements de lecture publique d'un territoire de 2 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations  
de 1 500 à 2 500 habitants

Nombre d'établissements analysés : 1 379

	<b>Moyenne 2015</b>	<b>Médiane 2015 (a)</b>
<b>REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU</b>		
Part des bibliothèques de niveau 1	13%	
Part des bibliothèques de niveau 2	20%	
Part des bibliothèques de niveau 3	31%	
Part des PAL	36%	
Total	100%	
<b>LE PERSONNEL</b>		
- Dépenses pour le personnel	15 780 €	9 370 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>823 €</i>	
- Nombre d'emplois	7,5	7,0
- Nombre d'ETPT	2,1	1,1
<b>LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES</b>		
- Nombre de livres	5 290	4 800
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>276</i>	
Nombre de documents sonores	150	0
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>7,8</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	45%	
Nombre de documents vidéo	70	0
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>3,5</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	33%	

	<b>Moyenne 2015</b>	<b>Médiane 2015 <sup>(a)</sup></b>
<b>LES ACQUISITIONS</b>		
- Dépenses d'acquisition	3 330 €	2 730 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>173 €</i>	
- Nombre de livres	320	280
- Nombre de documents sonores	10	0
- Nombre de documents vidéo	10	0

<b>LE PUBLIC ET LE PRET</b>		
Nombre d'inscrits emprunteurs	290	240
- Taux d'inscrits emprunteurs (b)	15%	13%
- Nombre total de prêts	6 060	4 710
dont nombre de prêts de livres	5 310	4 290

<b>LES HORAIRES</b>		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	10:35	9:0

<b>LES LOCAUX</b>		
Surface des locaux en m <sup>2</sup>	130	100
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>6,7</i>	
Nombre de places assises	20	20

- (a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus. (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)
- (b) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

#### 4.2. Établissements de lecture publique d'un territoire de 3 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations  
de 2 500 à 4 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 947

	<b>Moyenne 2015</b>	<b>Médiane 2015 (a)</b>
<b>REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU</b>		
Part des bibliothèques de niveau 1	18%	
Part des bibliothèques de niveau 2	24%	
Part des bibliothèques de niveau 3	24%	
Part des PAL	34%	
Total	100%	
<b>LE PERSONNEL</b>		
- Dépenses pour le personnel	35 150 €	29 290 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>1 126 €</i>	
- Nombre d'emplois	8,1	6,0
- Nombre d'ETPT	2,4	1,7
<b>LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES</b>		
- Nombre de livres	8 210	7 530
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>263</i>	
Nombre de documents sonores	340	20
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>10,9</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	59%	
Nombre de documents vidéo	160	0
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>5,3</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	45%	

	<b>Moyenne 2015</b>	<b>Médiane 2015 <sup>(a)</sup></b>
<b>LES ACQUISITIONS</b>		
- Dépenses d'acquisition	6 120 €	5 000 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>196 €</i>	
- Nombre de livres	520	440
- Nombre de documents sonores	20	0
- Nombre de documents vidéo	20	0

<b>LE PUBLIC ET LE PRET</b>		
Nombre d'inscrits emprunteurs	460	410
- Taux d'inscrits emprunteurs (b)	15%	13%
- Nombre total de prêts	11 320	9 240
dont nombre de prêts de livres	9 580	8 180

<b>LES HORAIRES</b>		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	14:43	14:0

<b>LES LOCAUX</b>		
Surface des locaux en m <sup>2</sup>	200	160
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>6,5</i>	
Nombre de places assises	20	20

- (a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus. (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)
- (b) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

#### 4.3. Établissements de lecture publique d'un territoire de 5 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations  
de 4 000 à 6 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 665

	<b>Moyenne 2015</b>	<b>Médiane 2015 (a)</b>
<b>REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU</b>		
Part des bibliothèques de niveau 1	22%	
Part des bibliothèques de niveau 2	26%	
Part des bibliothèques de niveau 3	29%	
Part des PAL	22%	
Total	100%	

#### **LE PERSONNEL**

- Dépenses pour le personnel	70 830 €	62 050 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>1 460 €</i>	
- Nombre d'emplois	7,4	5,0
- Nombre d'ETPT	3,0	2,5

#### **LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES**

- Nombre de livres	13 130	12 310
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>271</i>	
Nombre de documents sonores	870	140
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>18,0</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	69%	
Nombre de documents vidéo	400	30
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>8,3</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	57%	

	<b>Moyenne 2015</b>	<b>Médiane 2015 <sup>(a)</sup></b>
<b>LES ACQUISITIONS</b>		
- Dépenses d'acquisition	10 730 €	9 070 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	221 €	
- Nombre de livres	740	670
- Nombre de documents sonores	40	10
- Nombre de documents vidéo	50	0

<b>LE PUBLIC ET LE PRET</b>		
Nombre d'inscrits emprunteurs	730	650
- Taux d'inscrits emprunteurs (b)	15%	14%
- Nombre total de prêts	20 230	16 710
dont nombre de prêts de livres	16 560	14 440

<b>LES HORAIRES</b>		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	18:24	18:0

<b>LES LOCAUX</b>		
Surface des locaux en m <sup>2</sup>	330	290
<i>soit pour 100 habitants</i>	6,8	
Nombre de places assises	30	30

- (a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus. (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)
- (b) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

#### 4.4. Établissements de lecture publique d'un territoire de 10 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations  
de 8 000 à 12 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 390

	<b>Moyenne 2015</b>	<b>Médiane 2015 (a)</b>
<b>REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU</b>		
Part des bibliothèques de niveau 1	27%	
Part des bibliothèques de niveau 2	30%	
Part des bibliothèques de niveau 3	30%	
Part des PAL	13%	
Total	100%	
<b>LE PERSONNEL</b>		
- Dépenses pour le personnel	169 290 €	146 790 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>1 752 €</i>	
- Nombre d'emplois	8,5	6,0
- Nombre d'ETPT	5,1	4,5
<b>LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES</b>		
- Nombre de livres	23 100	21 450
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>239</i>	
Nombre de documents sonores	2 590	1 010
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>26,8</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	81%	
Nombre de documents vidéo	990	470
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>10,3</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	70%	

	<b>Moyenne 2015</b>	<b>Médiane 2015 <sup>(a)</sup></b>
<b>LES ACQUISITIONS</b>		
- Dépenses d'acquisition	22 420 €	19 190 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	232 €	
- Nombre de livres	1 230	1 160
- Nombre de documents sonores	140	60
- Nombre de documents vidéo	100	50

<b>LE PUBLIC ET LE PRET</b>		
Nombre d'inscrits emprunteurs	1 290	1 210
- Taux d'inscrits emprunteurs (b)	13%	13%
- Nombre total de prêts	43 920	36 710
dont nombre de prêts de livres	33 600	30 240

<b>LES HORAIRES</b>		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	22:51	22:30

<b>LES LOCAUX</b>		
Surface des locaux en m <sup>2</sup>	610	530
<i>soit pour 100 habitants</i>	6,3	
Nombre de places assises	50	40

- (a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus. (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)
- (b) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

#### 4.5. Établissements de lecture publique d'un territoire de 15 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations  
de 13 000 à 17 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 157

	<b>Moyenne 2015</b>	<b>Médiane 2015 (a)</b>
<b>REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU</b>		
Part des bibliothèques de niveau 1	18%	
Part des bibliothèques de niveau 2	39%	
Part des bibliothèques de niveau 3	26%	
Part des PAL	17%	
Total	100%	
<b>LE PERSONNEL</b>		
- Dépenses pour le personnel	246 630 €	221 290 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>1 660 €</i>	
- Nombre d'emplois	11,8	10,0
- Nombre d'ETPT	7,2	6,5
<b>LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES</b>		
- Nombre de livres	31 790	28 780
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>214</i>	
Nombre de documents sonores	3 610	1 330
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>24,3</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	93%	
Nombre de documents vidéo	1 390	760
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>9,3</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	76%	

	<b>Moyenne 2015</b>	<b>Médiane 2015 <sup>(a)</sup></b>
<b>LES ACQUISITIONS</b>		
- Dépenses d'acquisition	31 840 €	29 350 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>214 €</i>	
- Nombre de livres	1 660	1 580
- Nombre de documents sonores	160	60
- Nombre de documents vidéo	150	70

<b>LE PUBLIC ET LE PRET</b>		
Nombre d'inscrits emprunteurs	1 780	1 650
- Taux d'inscrits emprunteurs (b)	12%	11%
- Nombre total de prêts	59 380	51 820
dont nombre de prêts de livres	45 020	41 540

<b>LES HORAIRES</b>		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	24:26	25:0

<b>LES LOCAUX</b>		
Surface des locaux en m <sup>2</sup>	870	770
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>5,9</i>	
Nombre de places assises	70	60

- (a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus. (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)
- (b) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

#### 4.6. Établissements de lecture publique d'un territoire de 20 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations  
de 15 000 à 25 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 258

	<b>Moyenne 2015</b>	<b>Médiane 2015 (a)</b>
<b>REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU</b>		
Part des bibliothèques de niveau 1	19%	
Part des bibliothèques de niveau 2	42%	
Part des bibliothèques de niveau 3	24%	
Part des PAL	15%	
Total	100%	
<b>LE PERSONNEL</b>		
- Dépenses pour le personnel	318 540 €	313 230 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>1 666 €</i>	
- Nombre d'emplois	14,6	11,0
- Nombre d'ETPT	8,8	8,6
<b>LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES</b>		
- Nombre de livres	39 640	39 240
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>207</i>	
Nombre de documents sonores	5 530	3 110
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>28,9</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	90%	
Nombre de documents vidéo	1 790	1 180
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>9,4</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	80%	

	<b>Moyenne 2015</b>	<b>Médiane 2015 <sup>(a)</sup></b>
<b>LES ACQUISITIONS</b>		
- Dépenses d'acquisition	40 460 €	40 000 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>212 €</i>	
- Nombre de livres	2 070	2 090
- Nombre de documents sonores	250	150
- Nombre de documents vidéo	190	150

<b>LE PUBLIC ET LE PRET</b>		
Nombre d'inscrits emprunteurs	2 130	2 190
- Taux d'inscrits emprunteurs (b)	11%	12%
- Nombre total de prêts	75 350	68 740
dont nombre de prêts de livres	56 260	52 640

<b>LES HORAIRES</b>		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	24:42	25:0

<b>LES LOCAUX</b>		
Surface des locaux en m <sup>2</sup>	1 050	930
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>5,5</i>	
Nombre de places assises	80	70

- (a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus. (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)
- (b) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

#### 4.7. Établissements de lecture publique d'un territoire de 35 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations  
de 30 000 à 40 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 88

	<b>Moyenne 2015</b>	<b>Médiane 2015 (a)</b>
<b>REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU</b>		
Part des bibliothèques de niveau 1	20%	
Part des bibliothèques de niveau 2	52%	
Part des bibliothèques de niveau 3	16%	
Part des PAL	12%	
Total	100%	
<b>LE PERSONNEL</b>		
- Dépenses pour le personnel	652 300 €	639 020 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>1 906 €</i>	
- Nombre d'emplois	25,0	19,0
- Nombre d'ETPT	16,9	17,0
<b>LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES</b>		
- Nombre de livres	69 400	69 070
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>203</i>	
Nombre de documents sonores	10 210	8 730
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>29,8</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	95%	
Nombre de documents vidéo	3 810	3 140
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>11,1</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	87%	

	<b>Moyenne 2015</b>	<b>Médiane 2015 <sup>(a)</sup></b>
<b>LES ACQUISITIONS</b>		
- Dépenses d'acquisition	71 870 €	70 250 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>210 €</i>	
- Nombre de livres	3 540	3 700
- Nombre de documents sonores	430	400
- Nombre de documents vidéo	340	310

<b>LE PUBLIC ET LE PRET</b>		
Nombre d'inscrits emprunteurs	3 700	3 790
- Taux d'inscrits emprunteurs (b)	11%	11%
- Nombre total de prêts	129 560	127 530
dont nombre de prêts de livres	91 660	86 080

<b>LES HORAIRES</b>		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	29:32	29:0

<b>LES LOCAUX</b>		
Surface des locaux en m <sup>2</sup>	1 840	1 690
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>5,4</i>	
Nombre de places assises	140	130

- (a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus. (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)
- (b) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

#### 4.8. Établissements de lecture publique d'un territoire de 50 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations  
de 40 000 à 60 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 92

	<b>Moyenne 2015</b>	<b>Médiane 2015 (a)</b>
<b>REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU</b>		
Part des bibliothèques de niveau 1	37%	
Part des bibliothèques de niveau 2	47%	
Part des bibliothèques de niveau 3	11%	
Part des PAL	6%	
Total	100%	
<b>LE PERSONNEL</b>		
- Dépenses pour le personnel	1 054 660 €	1 000 970 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>2 199 €</i>	
- Nombre d'emplois	31,3	30,0
- Nombre d'ETPT	26,9	26,5
<b>LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES</b>		
- Nombre de livres	115 450	109 790
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>241</i>	
Nombre de documents sonores	17 010	17 770
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>35,5</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	97%	
Nombre de documents vidéo	6 400	6 100
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>13,3</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	98%	

	<b>Moyenne 2015</b>	<b>Médiane 2015 <sup>(a)</sup></b>
<b>LES ACQUISITIONS</b>		
- Dépenses d'acquisition	122 170 €	119 030 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>255 €</i>	
- Nombre de livres	5 570	5 510
- Nombre de documents sonores	920	740
- Nombre de documents vidéo	650	520

<b>LE PUBLIC ET LE PRET</b>		
Nombre d'inscrits emprunteurs	5 840	5 700
- Taux d'inscrits emprunteurs (b)	12%	12%
- Nombre total de prêts	211 670	201 020
dont nombre de prêts de livres	147 600	146 090

<b>LES HORAIRES</b>		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	30:41	30:50

<b>LES LOCAUX</b>		
Surface des locaux en m <sup>2</sup>	2 990	2 850
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>6,2</i>	
Nombre de places assises	210	180

- (a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus. (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)
- (b) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

#### 4.9. Établissements de lecture publique d'un territoire de 70 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations  
de 60 000 à 80 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 34

	<b>Moyenne 2015</b>	<b>Médiane 2015 (a)</b>
<b>REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU</b>		
Part des bibliothèques de niveau 1	32%	
Part des bibliothèques de niveau 2	58%	
Part des bibliothèques de niveau 3	10%	
Part des PAL	0%	
Total	100%	
<b>LE PERSONNEL</b>		
- Dépenses pour le personnel	1 384 880 €	1 229 370 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>2 031 €</i>	
- Nombre d'emplois	45,5	40,6
- Nombre d'ETPT	36,7	32,5
<b>LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES</b>		
- Nombre de livres	131 760	117 750
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>193</i>	
Nombre de documents sonores	23 500	20 960
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>34,5</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	100%	
Nombre de documents vidéo	9 790	9 530
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>14,4</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	100%	

	<b>Moyenne 2015</b>	<b>Médiane 2015 <sup>(a)</sup></b>
<b>LES ACQUISITIONS</b>		
- Dépenses d'acquisition	147 600 €	155 840 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>216 €</i>	
- Nombre de livres	7 120	6 980
- Nombre de documents sonores	890	950
- Nombre de documents vidéo	760	830

<b>LE PUBLIC ET LE PRET</b>		
Nombre d'inscrits emprunteurs	7 000	6 870
- Taux d'inscrits emprunteurs (b)	10%	10%
- Nombre total de prêts	305 320	290 040
dont nombre de prêts de livres	206 620	197 980

<b>LES HORAIRES</b>		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	35:3	35:0

<b>LES LOCAUX</b>		
Surface des locaux en m <sup>2</sup>	3 460	3 190
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>5,1</i>	
Nombre de places assises	260	240

- (a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus. (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)
- (b) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

#### 4.10. Établissements de lecture publique d'un territoire de 85 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations  
de 70 000 à 100 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 36

	<b>Moyenne 2015</b>	<b>Médiane 2015 (a)</b>
<b>REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU</b>		
Part des bibliothèques de niveau 1		
Part des bibliothèques de niveau 2	<i>Non significatif</i>	
Part des bibliothèques de niveau 3		
Part des PAL		
Total		
<b>LE PERSONNEL</b>		
- Dépenses pour le personnel	1 813 930 €	1 699 680 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>2 147 €</i>	
- Nombre d'emplois	54,7	52,4
- Nombre d'ETPT	48,2	47,7
<b>LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES</b>		
- Nombre de livres	183 970	164 360
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>218</i>	
Nombre de documents sonores	25 830	25 910
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>30,6</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	100%	
Nombre de documents vidéo	10 970	11 250
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>13,0</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	93%	

	<b>Moyenne 2015</b>	<b>Médiane 2015 <sup>(a)</sup></b>
<b>LES ACQUISITIONS</b>		
- Dépenses d'acquisition	212 010 €	194 650 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>251 €</i>	
- Nombre de livres	9 590	9 220
- Nombre de documents sonores	1 110	980
- Nombre de documents vidéo	860	840

<b>LE PUBLIC ET LE PRET</b>		
Nombre d'inscrits emprunteurs	8 900	9 080
- Taux d'inscrits emprunteurs (b)	11%	11%
- Nombre total de prêts	364 150	370 380
dont nombre de prêts de livres	254 740	264 280

<b>LES HORAIRES</b>		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	37:56	38:47

<b>LES LOCAUX</b>		
Surface des locaux en m <sup>2</sup>	4 430	3 990
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>5,2</i>	
Nombre de places assises	350	300

- (a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus. (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)
- (b) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

#### 4.11. Établissements de lecture publique d'un territoire de 100 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations de 80 000 à 125 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 46

	<b>Moyenne 2015</b>	<b>Médiane 2015 (a)</b>
<b>REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU</b>		
Part des bibliothèques de niveau 1		
Part des bibliothèques de niveau 2	<i>Non significatif</i>	
Part des bibliothèques de niveau 3		
Part des PAL		
Total		
<b>LE PERSONNEL</b>		
- Dépenses pour le personnel	2 246 480 €	2 135 340 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>2 240 €</i>	
- Nombre d'emplois	64,9	62,0
- Nombre d'ETPT	58,6	55,8
<b>LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES</b>		
- Nombre de livres	235 560	184 830
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>235</i>	
Nombre de documents sonores	27 640	26 220
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>27,6</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	100%	
Nombre de documents vidéo	11 740	11 470
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>11,7</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	95%	

	<b>Moyenne 2015</b>	<b>Médiane 2015 <sup>(a)</sup></b>
<b>LES ACQUISITIONS</b>		
- Dépenses d'acquisition	242 910 €	230 040 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>242 €</i>	
- Nombre de livres	10 600	10 000
- Nombre de documents sonores	1 170	1 030
- Nombre de documents vidéo	1 010	880

<b>LE PUBLIC ET LE PRET</b>		
Nombre d'inscrits emprunteurs	9 590	9 280
- Taux d'inscrits emprunteurs (b)	10%	9%
- Nombre total de prêts	438 000	421 760
dont nombre de prêts de livres	307 460	308 900

<b>LES HORAIRES</b>		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	39:13	38:8

<b>LES LOCAUX</b>		
Surface des locaux en m <sup>2</sup>	5 290	4 990
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>5,3</i>	
Nombre de places assises	370	340

- (a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus. (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)
- (b) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

#### 4.12. Établissements de lecture publique d'un territoire de 150 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations  
de 125 000 à 175 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 24

	Moyenne 2015	Médiane 2015 (a)
<b>REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU</b>		
Part des bibliothèques de niveau 1		
Part des bibliothèques de niveau 2	<i>Non significatif</i>	
Part des bibliothèques de niveau 3		
Part des PAL		
Total		
<b>LE PERSONNEL</b>		
- Dépenses pour le personnel	3 349 890 €	2 965 240 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>2 245 €</i>	
- Nombre d'emplois	87,4	71,8
- Nombre d'ETPT	80,5	68,8
<b>LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES</b>		
- Nombre de livres	319 220	283 750
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>214</i>	
Nombre de documents sonores	34 400	30 600
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>23,1</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	100%	
Nombre de documents vidéo	17 020	18 590
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>11,4</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	100%	

	<b>Moyenne 2015</b>	<b>Médiane 2015 <sup>(a)</sup></b>
<b>LES ACQUISITIONS</b>		
- Dépenses d'acquisition	326 620 €	331 470 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>219 €</i>	
- Nombre de livres	12 700	12 820
- Nombre de documents sonores	1 610	1 500
- Nombre de documents vidéo	1 580	1 560

<b>LE PUBLIC ET LE PRET</b>		
Nombre d'inscrits emprunteurs	13 900	12 730
- Taux d'inscrits emprunteurs (b)	9%	9%
- Nombre total de prêts	606 180	606 710
dont nombre de prêts de livres	411 290	378 160

<b>LES HORAIRES</b>		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	40:50	40:28

<b>LES LOCAUX</b>		
Surface des locaux en m <sup>2</sup>	7 640	6 160
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>5,1</i>	
Nombre de places assises	490	440

- (a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus. (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)
- (b) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

#### 4.13. Établissements de lecture publique d'un territoire de 200 000 habitants

Analyse des établissements couvrant des populations  
de 150 000 à 250 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 20

	<b>Moyenne 2015</b>	<b>Médiane 2015 (a)</b>
<b>REPARTITION DES ETABLISSEMENTS PAR NIVEAU</b>		
Part des bibliothèques de niveau 1		
Part des bibliothèques de niveau 2	<i>Non significatif</i>	
Part des bibliothèques de niveau 3		
Part des PAL		
Total		
<b>LE PERSONNEL</b>		
- Dépenses pour le personnel	3 615 710 €	3 600 480 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>1 880 €</i>	
- Nombre d'emplois	99,2	103,8
- Nombre d'ETPT	89,8	99,1
<b>LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES</b>		
- Nombre de livres	354 190	346 030
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>184</i>	
Nombre de documents sonores	43 510	35 230
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>22,6</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents sonores	100%	
Nombre de documents vidéo	19 180	16 840
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>10,0</i>	
Proportion d'établissements conservant des documents vidéo	100%	

	<b>Moyenne 2015</b>	<b>Médiane 2015 <sup>(a)</sup></b>
<b>LES ACQUISITIONS</b>		
- Dépenses d'acquisition	385 270 €	396 530 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>200 €</i>	
- Nombre de livres	15 210	15 620
- Nombre de documents sonores	2 070	1 940
- Nombre de documents vidéo	1 880	1 890

<b>LE PUBLIC ET LE PRET</b>		
Nombre d'inscrits emprunteurs	15 890	17 500
- Taux d'inscrits emprunteurs (b)	8%	9%
- Nombre total de prêts	631 840	627 590
dont nombre de prêts de livres	429 850	397 100

<b>LES HORAIRES</b>		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	40:7	38:48

<b>LES LOCAUX</b>		
Surface des locaux en m <sup>2</sup>	8 300	7 690
<i>soit pour 100 habitants</i>	<i>4,3</i>	
Nombre de places assises	560	430

- (a) La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus. (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0)
- (b) Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux

## 5. Annexes

### 5.1. Contour administratif retenu

L'enquête sur les bibliothèques de lecture publique porte, administrativement parlant, à la fois sur les établissements à gestion municipale<sup>15</sup> et sur ceux dépendant d'une intercommunalité (que celle-ci soit une communauté de communes, une communauté urbaine ou toute autre forme d'établissement public de coopération intercommunale).

Chaque unité administrative interrogée exerce sa compétence sur un territoire défini, dont la population servira de référence pour le calcul des ratios du présent rapport. Plusieurs unités administratives peuvent coexister sur un même territoire communal, mais leur périmètre de compétence sera nécessairement différent<sup>16</sup>.

Par ailleurs, une unité administrative peut comprendre un certain nombre de « lieux de lecture », terme définissant un bâtiment physique distinct donnant accès aux collections de l'établissement. Ces « lieux » ne sont pas interrogés de façon individuelle, mais sont intégrés dans le réseau, qui est interrogé en tant que tel.

### 5.2. Evolutions du cadre général de la méthodologie

#### Nombre de réponses collectées

Entre 2008 et 2015, l'enquête statistique annuelle du ministère de la Culture et de la Communication (Service du livre et de la lecture) auprès des bibliothèques municipales a connu plusieurs modifications sensibles. Jusqu'en 2008, le bilan statistique s'appuyait sur un échantillon représentant entre un quart et un tiers des bibliothèques et des points d'accès au livre, avec une répartition géographique globalement uniforme.

L'année 2009 a vu le début de la mise en place d'un nouveau dispositif visant à interroger l'ensemble des établissements de lecture publique. Les bibliothèques départementales de prêt partenaires du SLL contribuent désormais à l'identification et à la collecte des données d'activité des bibliothèques municipales de leurs réseaux. En 2009, 6 départements avaient pris part à ce nouveau dispositif. 4 941 structures avaient ainsi été interrogées, interrogations ayant permis la collecte de 3523 réponses (2 229 bibliothèques municipales et 1 294 points d'accès au livre)

En 2010, le nouveau système d'interrogation s'est étendu à 23 départements supplémentaires. Au total, la base d'interrogation a presque doublé entre 2008 et 2010 pour atteindre 8 361 unités, dont 6 479 ont répondu (3 410 bibliothèques municipales et 3 069 points d'accès au livre).

En 2011, 8 321 établissements ont été interrogés par l'enquête annuelle. Cette année-là et pour la première fois, une procédure de collecte intégralement dématérialisée a été mise en place.

En 2012, 9 381 établissements ont été interrogés, soit 1 060 de plus qu'en 2011, soit une progression du volume de la base d'enquête de +13 %.

Pour l'année 2013, grâce à un partenariat étendu à 45 départements, on comptabilisait 9 812 établissements interrogés, soit 443 de plus qu'en 2012, ou encore une progression du volume de la base d'interrogation de +5 %. On pouvait ainsi estimer que 60 % des établissements de lecture publics avaient été interrogés.

En 2014, avec l'appui des bibliothèques départementales de 58 Conseils départementaux, 10 521 établissements ont été sollicités. 8 625 établissements ont répondu

---

<sup>15</sup> Que celle-ci soit exercée directement ou par délégation à une structure associative.

<sup>16</sup> Les villes de Strasbourg et de Rennes, par exemple, abritent toutes deux à la fois des établissements de lecture publique municipaux et à compétence intercommunale (respectivement le réseau de la Communauté urbaine de Strasbourg et la Bibliothèque des Champs Libres).

Enfin en 2015, 10 843 établissements ont reçu le questionnaire de suivi d'activité, soit 3% de plus qu'en 2014. 8 923 ont répondu, soit 82 % des établissements interrogés ou encore 54% de l'ensemble des établissements de lecture publics (67% pour les bibliothèques, 42% pour les points d'accès au livre).

### **Récapitulatif des données générales d'enquête entre 2008 et 2014**

Bilan annuel	Base d'interrogation	Réponses collectées exploitées	Taux de réponse	Réponses collectées auprès des bibliothèques	Réponses collectées auprès des points d'accès au livre
2008	4 293	3 100	72 %	2 352	748
2009	4 941	3 523	71 %	2 229	1 294
2010	8 361	6 479	77 %	3 410	3 069
2011	8 321	6 542	79 %	3 585	2 957
2012	9 381	7 280	78 %	3 938	3 342
2013	9 812	7 723	79 %	4 141	3 582
2014	10 521	8 625	82 %	4 997	3 628
2015	10 843	8 923	82 %	5 203	3 720

### **Gestion de la représentativité**

Afin d'assurer la représentativité des réponses, le travail réalisé pour le rapport annuel 2010 avait retenu comme critère structurant la typologie proposée par l'Association des Directeurs de Bibliothèques Départementales de Prêt (ADBDP) décrite ci-après, distinguant 3 « niveaux » de bibliothèques et deux niveaux pour les points d'accès au livre. L'utilisation de cette caractérisation des établissements avait permis à la fois de redresser les résultats mais avait également été retenue comme clé de lecture des résultats.

Cette stratégie avait effectivement permis d'améliorer la représentativité des réponses analysées, les travaux antérieurs ayant tendance à surreprésenter les poids des bibliothèques les plus importantes<sup>17</sup>

En 2011, un important travail de recensement des établissements de lecture publique a été conduit par les équipes du SLL cherchant à savoir, pour chaque commune, si un établissement existait et dans l'affirmative quel était son profil ADBDP. Cette collecte d'informations et l'estimation, par une approche probabiliste, des informations manquantes pour 8 255 communes (cf. annexe du rapport 2011) avaient permis de redonner aux bibliothèques les plus petites leur part véritable.

La stratégie de redressement de 2011, considérée comme plus robuste, avait été reconduite à l'identique en 2012, puis en 2013. Seule évolution sensible entre 2011 et 2012, certains établissements ayant donné des réponses partielles ne pouvaient pas être attribués à un profil ADBDP. Par convention et jusqu'en 2011, ces établissements étaient affectés aux points d'accès au livre. La part très importante d'établissements de communes de moins de 2 000 habitants justifiait cette pratique. En 2012, puis en 2013, un travail spécifique a été engagé permettant de mieux qualifier ces établissements (191 établissements concernés en 2012, 445 en 2013), dont une partie a été réaffectée aux bibliothèques. Cette amélioration technique a engendré une tendance générale à la diminution des indicateurs sous forme de moyenne pour les points d'accès au livre.

En 2014, une nouvelle démarche d'estimation du nombre d'établissements de lecture publique a été engagée (cf. annexe spécifique) permettant, entre autres, de réévaluer la part des bibliothèques par rapport aux points d'accès au livre. Une démarche d'estimation a également été mise en œuvre en 2015, reprenant les estimations de 2014 et les actualisant.

<sup>17</sup> Les bibliothèques les plus grandes répondent plus fréquemment que les autres. La prise en compte directe des réponses déforme donc les résultats.

### Objectif général de pondération selon la typologie ADBDP

	Structure retenue en 2013	Structure retenue en 2014	Structure retenue en 2015
Bibliothèques de niveau 1	9,5	8,9	9,0
Bibliothèques de niveau 2	12,2	12,7	13,8
Bibliothèques de niveau 3	22,2	22,5	24,1
<b>Total bibliothèques</b>	<b>43,9</b>	<b>44,2</b>	<b>46,9</b>
Points de lecture de niveau 4	26,9	32,3	30,4
Dépôts de niveau 5	29,3	23,6	22,7
<b>Total de points d'accès au livre</b>	<b>56,1</b>	<b>55,8</b>	<b>53,1</b>
<b>Total établissements de lecture publique</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

On note une progression sensible, entre 2014 et 2015, de la part des bibliothèques (+2.7 points) comparativement aux points d'accès au livre. Cette évolution déduite de la démarche d'estimation du nombre d'établissements de lecture publique repose pour partie sur une amélioration du recensement des établissements et pour partie de l'augmentation de la part relative des bibliothèques.

### Données brutes de la base d'enquête selon la typologie ADBDP

	2014			2015			Variation	
	Nb	%	%	Nb	%	%	absolue	relative
Bibliothèques	4 675	44%	58.5%	5 046	47%	59.5%	+371	+8%
Point d'accès au livre	3 311	31%	41.5%	3 450	32%	40.5%	+139	+4%
Indéterminé	2 535	24%		2 347	22%		-188	-7%
Total	10 521	100%	100%	10 843	100%	100%	+322	+3%

### Réponses analysées

Sur les 10 843 établissements contactés, 9 063 ont répondu totalement ou partiellement au questionnaire 2015. Parmi ceux-ci, certaines réponses étaient très incomplètes et ont donc été écartées. Par conséquent les réponses de 8 923 établissements de lecture publique ont été retenues, sachant que certains d'entre eux n'avaient pas répondu à l'intégralité du questionnaire qui leur était soumis.

Ces réponses manquantes ont alors été estimées, soit au niveau individuel à partir des réponses des années antérieures, soit encore par application des évolutions moyennes observées sur les établissements de même profil, soit enfin par application du ratio par rapport à la population.

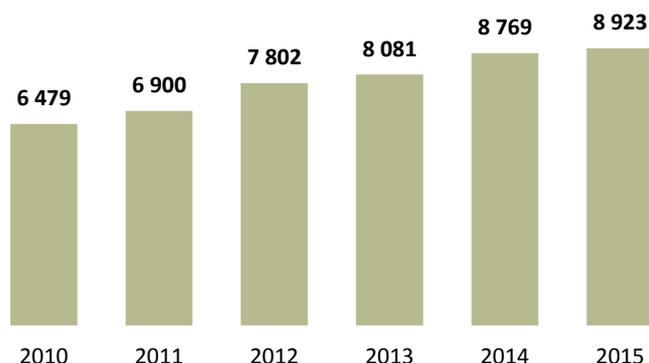
Jusqu'en 2014, la démarche réintégrait des établissements pour lesquels on disposait de données sur la période N-5 à N-1 sans réponse en N. En 2014, on avait ainsi pris en compte la situation de 260 établissements non répondants en 2014 mais avec une situation connue (ou estimée) entre 2009 et 2013. Les données 2014 de ces 260 établissements faisaient l'objet d'estimations de leurs réponses.

Cette stratégie s'était imposée lors des travaux de 2010-2012 afin de ne pas perdre les données d'évolution des établissements assidus lors de 3 ou 4 ans d'interrogation mais non répondants lors de la dernière vague.

Avec la montée en puissance du dispositif de suivi et l'augmentation du nombre de réponses, il a semblé préférable en 2015 de ne pas retenir la même logique, les gains étant réduits.

Pour 2015 et pour la première fois, le champ des analyses de l'année encours est donc identique à celui des réponses effectivement collectées. Entre 2010 et 2014, on observait un écart, le champ d'analyse était

**Nombre de réponses traitées selon les années décrites**



**Nombre de réponses collectées et traitées en 2015**

	Estimation nombre total d'établissements en 2015	Nombre de réponses prises en compte en 2015 (données non pondérées)	Taux de sondage
Bibliothèques de niveau 1	1 488	1 146	77%
Bibliothèques de niveau 2	2 274	1 651	73%
Bibliothèques de niveau 3	3 975	2 406	61%
<b>Total bibliothèques</b>	<b>7 737</b>	<b>5 203</b>	<b>67%</b>
Points de lecture de niveau 4	5 017	2 738	55%
Dépôts de niveau 5	3 744	982	26%
<b>Total points d'accès au livre</b>	<b>8 761</b>	<b>3 720</b>	<b>42%</b>
<b>Total établissements de lecture publique</b>	<b>16 498</b>	<b>8 923</b>	<b>54%</b>

Le graphique précédent montre clairement que l'analyse des évolutions lors des 5 dernières années ne peut reposer que sur un nombre plus réduit d'établissements. Dans la prolongation des décisions prises pour 2014, A la suite des décisions prises pour 2014, on retient les établissements répondant en 2015 et ayant répondu au moins 3 fois entre lors des 4 années précédentes.

6 487 établissements satisfont à ces conditions pour le rapport 2015, soit 7% de plus que le même champ pour le rapport 2014.

### Nombre de réponses traitées sur le champ des évolutions

	Rapport 2014	Rapport 2015	Evolution
B1	1 006	1 013	+1%
B2	1 341	1 463	+9%
B3	1 582	1 819	+15%
B4	1 684	1 729	+3%
B5	435	463	+6%
<b>Total</b>	<b>6 048</b>	<b>6 487</b>	<b>+7%</b>
BM	3 929	4 295	+9%
PAL	2 119	2 192	+3%

Cette stratégie revient à baser la synthèse 2014 sur :

- un **champ annuel 2015** avec les réponses de 8 923 établissements de lecture dont on connaît la situation en 2015 dont 5 203 bibliothèques et 3 720 points d'accès au livre (respectivement 4 185 et 4 738 en données pondérées) et
- un **champ des évolutions 2011-2015** avec les réponses de 6 487 établissements de lecture dont on connaît (ou estime) la situation entre 2011 et 2015 dont 4 295 bibliothèques et 2 192 points d'accès au livre (respectivement 3 042 et 3 445 en données pondérées).

Dans les deux cas (analyse annuelle et analyse des évolutions), une pondération a été calculée permettant d'assurer la représentativité (géographique et selon le profil des établissements).

Cependant, travaillant sur des bases différentes, on peut observer des résultats légèrement différents pour l'année 2015 selon que l'on analyse le seul champ 2015 ou le champ 2011-2015. Afin de faciliter la lecture des résultats, une nouvelle stratégie d'uniformisation a été mise en place en 2014 et reprise pour ce rapport 2015. Celle-ci consiste simplement d'une part à mesurer les résultats en 2015 sur le champ de l'analyse annuelle puis d'autre part à mesurer les évolutions relatives sur le champ 2011-2015 (selon les différentes caractéristiques des établissements). Ces évolutions sont ensuite appliquées aux résultats annuels 2015.

**Il est important de souligner que cette démarche repose sur l'analyse d'un échantillon cylindré (suivi entre 2011 et 2015 d'un même ensemble d'établissements) à partir des caractéristiques 2015 des établissements (contour des communes couvertes, population couverte, affectation à la caractérisation ADBDP). Ainsi, une bibliothèque desservant 20 050 habitants en 2015 est caractérisée par l'appartenance à la tranche 20 000 à 40 000 habitants bien que par exemple en 2014 elle ne desservait que 19 950 habitants et relevait donc de la tranche 10 000 à 20 000 habitants. Le résultat 2014 de cet établissement est bien pris en compte dans la tranche 20 000 à 40 000 habitants. Ces données analysent les évolutions longitudinales des établissements. Elles ne représentent pas une succession de mesures annuelles indépendantes les unes des autres.**

Cette remarque vaut pour ce rapport 2015 mais également pour les rapports antérieurs.

### 5.3. Estimation du nombre de communes couvertes et du nombre d'établissements de lecture publique

S'intéresser à la couverture des établissements de lecture publique revient à poser deux questions duales :

- Quelles sont les communes disposant, pour leur population, d'un accès à un établissement de lecture publique ?
- Pour un établissement donné, quelles sont les communes desservies ?

Avant la mise en place des intercommunalités, ces deux questions étaient semblables, une bibliothèque était par nature communale. Comptabiliser des communes et des établissements était chose identique.

La mise en place des intercommunalités ainsi que le transfert ou non de la compétence bibliothèque ont très largement complexifié cette question. Les travaux de recensement doivent donc s'intéresser à la fois aux établissements communaux et aux établissements intercommunaux, tout en dissociant ces deux situations et en listant les communes desservies par les établissements intercommunaux. Précisons dès à présent que certaines communes sont couvertes à la fois un établissement communal et un établissement intercommunal.

Ce travail complexe avait été initialisé par le SLL à l'occasion du rapport 2011, sachant que la mise à jour des données ne pouvait être obtenue qu'au travers des bibliothèques départementales de prêts engagées dans un partenariat avec le SLL et lors des réponses aux enquêtes annuelles. Ce travail d'actualisation ne pouvait donc être exhaustif.

Il avait été décidé de procéder à une nouvelle estimation complète en 2014. Cette estimation 2014 a été mise à jour en 2015. Bien que reposant toutes les deux sur une approche probabiliste, l'exercice 2014 a été plus complexe que celui de 2015. Pour 2014, un processus complet et nouveau avait été mobilisé. En 2015, on s'est placé dans une logique de simple mise à jour des données estimées pour 2014. Du point de vue calculatoire, les démarches 2014 et 2015 étaient donc très différentes. On va ainsi décrire les deux démarches.

#### **Méthodologie du dénombrement estimé pour 2014**

Pour conduire le dénombrement 2014, les informations permettant un dénombrement étaient nombreuses :

- le travail mis en œuvre en 2011 (schéma de base 2011)
- la liste (non exhaustive) des Unités Administratives repérées en 2014 (11 664 UA)
- la liste (non exhaustive) des Unités Administratives repérées en 2015 (12 031 UA)
- la base (non exhaustive) des lieux de lecture en 2014 (14 001 lieux pour 11 883 UA)
- la base (non exhaustive) des lieux de lecture en 2015 (14 305 lieux pour 11 540 UA)
- la liste des communes françaises avec leur intégration dans une structure intercommunale (36 762 communes intégrant les départements et région d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer)

Ces informations n'étaient cependant pas exhaustives. Par ailleurs, elles imposaient de travailler sur deux niveaux différents : celui des communes couvertes ou non couvertes (que l'établissement soit communal ou intercommunal) et celui des établissements.

Pour répondre à l'ensemble des questions posées, la solution retenue a schématiquement consisté à :

- lister les 36 762 communes puis indiquer d'une part si elles disposaient ou non d'un établissement de niveau communal et d'autre part si leur population pouvait ou non accéder à un équipement intercommunal. Pour les communes repérées avec une offre, l'identifiant de l'établissement et sa caractérisation ADBDP (permettant de dissocier les bibliothèques des points d'accès au livre) devaient être associés. Pour les communes repérées sans offre (communale et / ou intercommunale), il convenait de bien conserver cette information.
- Attribuer, pour les communes sans information, une probabilité de disposer d'un établissement communal et / ou intercommunal.

Ces estimations 2014 ont concerné 17 % des communes pour le niveau communal et 22 % pour le niveau intercommunal.

Pour les communes sans information, l'estimation des probabilités a été conduite à partir des communes avec une information (présence ou non, 1/0) selon les tranches de population des communes ou des intercommunalités.

	Probabilité présence établissement communal	Probabilité présence établissement intercommunal
Moins de 20 hab.	0,015	0,211
20 - 199 hab.	0,125	0,287
200 - 1 999 hab.	0,459	0,239
2 000 - 4 999 hab.	0,802	0,192
5 000 - 19 999 hab.	0,827	0,186
20 000 - 39 999 hab.	0,842	0,185
40 000 - 49 999 hab.	0,858	0,173
50 000 - 69 999 hab.	0,870	0,161
70 000 - 99 999 hab.	0,889	0,148
100 000 hab. et plus	0,878	0,195

L'affectation des établissements à la caractérisation ADBDP était connue pour 79 % des établissements communaux et 96 % des établissements intercommunaux. Pour les cas indéterminés, on a également procédé par une approche probabiliste pour chacun des 5 niveaux, en calant ces 5 probabilités sur la probabilité générale. Là encore, ce travail a été conduit à partir des tranches de population couverte.

Enfin concernant les populations couvertes au sein des communes avec détermination probabiliste de la situation, on a simplement multiplié les populations par la probabilité.

Cette démarche a permis de construire une base de donnée, appelée schéma de base probabiliste, indiquant pour chaque commune si elle est desservie par un établissement de lecture publique (par une variable binaire 0/1 si l'information est connue, par une probabilité comprise entre 0 et 1 si l'information n'est pas connue). Cette situation globale est dissociée selon le type d'établissement (typologie ADBDP) et la nature de l'établissement (communal ou intercommunal). Cette base de niveau communal intègre des variables permettant d'estimer le nombre d'établissements.

Les annexes du rapport 2014 fournissent des résultats détaillés de cette méthode.

## Méthodologie du dénombrement estimé pour 2015

La démarche mise en œuvre pour 2015 était légèrement plus simple. On disposait des bases d'enquêtes 2014 et 2015 listant les établissements municipaux et intercommunaux (respectivement 10 521 et 10 843 établissements).

Après attribution au niveau communal des informations de niveau intercommunal, on disposait d'une information de niveau purement communal. La comparaison de la liste 2014 des communes desservies à la même liste millésimée 2015, permet de mettre en évidence plusieurs situations :

- UA créées ex nihilo,
- UA nouvellement repérées
- UA supprimées,
- Disparition d'UA suite au passage du niveau communal au niveau intercommunal
- Apparition d'UA suite au passage du niveau communal au niveau intercommunal
- Changements de contour des EPCI
- Connaissance nouvelle de la typologie ADBDP alors qu'elle était préalablement inconnue
- Changement d'affectation à la typologie ADBDP
- Changement / correction du code UA
- Autres situations

Ces différents changements entre 2014 et 2015 ont été réintégrés dans le schéma de base probabiliste 2014 afin de le mettre à jour puis de calculer les probabilités à jour pour les communes sans information connue.

Dans le détail, cette démarche a repéré d'une part des événements liés aux établissements municipaux et d'autre part des événements liés aux établissements intercommunaux.

Sur les 36 762 communes présentes dans la base 2014 dont 21 600 donnant accès à un établissement de lecture publique, on a repéré 6 400 communes ayant fait l'objet d'un changement (soit au niveau communal dans 44% des cas, soit au niveau intercommunal dans 50% ou encore au deux niveaux dans 6% des cas).

### **Comptabilisation des communes selon les changements concernant les UA entre 2014 et 2015**

Niveau communal		Niveau intercommunal	
0 - sans changement	3219		2784
1 - Typo de l'UA connue en 2015 alors qu'inconnue en 2014	786	1 - Typo de l'UA connue en 2015 alors qu'inconnue en 2014	492
2 - Changement de typo de l'UA	1282	2 - Changement de typo de l'UA	952
		3 - Changement technique de code UA, avec changement de typo	156
4 - Changement technique de code UA, sans changement de typo	3	4 - Changement technique de code UA, sans changement de typo	110
10 - Nouvelle UA ou nouvelle détection	635	10 - Nouvelle UA ou nouvelle détection	1687
20 - Disparition UA	256		
30 - Disparition UA suite passage du niveau municipal au niveau intercommunal	219	30 - Disparition UA suite passage du niveau municipal au niveau intercommunal	76
		40 - Apparition UA suite passage du niveau municipal au niveau intercommunal	143
50 - Disparition UA suite passage du niveau intercommunal au niveau municipal	6	50 - Disparition UA suite passage du niveau intercommunal au niveau municipal	16
60 - Apparition UA suite passage du niveau intercommunal au niveau municipal	10		
Total	6416	Total	6416

Les volumes ici mentionnés sont importants et doivent être explicités.

Eléments de cadrage, on doit rappeler que la base d'enquête 2014 comportait 10 521 UA, celle de 2015 en comptabilisant 10 843. On en déduit qu'il y a eu création (ou nouvelle détection) d'un **solde positif de 322 UA entre 2014 et 2015.**

Reprenant de manière synthétique le tableau de la page précédente pour les établissements municipaux, on observe :

Nouvelle UA (ou nouvelle détection) :	645	UA communales
Fermeture ou disparition :	481	UA communales
Soit un solde de :	+ 164	UA communales

Dans la même logique, pour le niveau intercommunal, on observe les volumes suivants de communes :

Nouvelle UA (ou nouvelle détection) :	1 830	communes
Fermeture ou disparition :	92	communes

En retenant par simplification, le nombre moyen de 17 communes par intercommunalité, on peut passer du niveau commune au niveau UA intercommunal :

Nouvelle UA (ou nouvelle détection) :	108	UA intercommunales
Fermeture ou disparition :	5	UA intercommunales
Soit un solde de :	+ 103	UA intercommunales

Cette approche simplifiée fournit donc un solde en ordre de grandeur de 267 UA complémentaires, soit un volume cohérent avec les 322 UA mentionnées précédemment.

Après enrichissement de ces informations, restaient la situation de 7 701 communes à déduire (aucune information disponible), soit 21% des communes.

A l'instar de la démarche mise en œuvre pour 2014 et pour les communes sans information, l'estimation des probabilités a été conduite à partir des communes avec une information (présence ou non, 1/0) selon les tranches de population des communes ou des intercommunalités :

	Probabilité présence établissement communal	Probabilité présence établissement intercommunal
Moins de 20 hab.	0,014	0,085
20 - 199 hab.	0,137	0,067
200 - 1 999 hab.	0,475	0,050
2 000 - 4 999 hab.	0,801	0,035
5 000 - 19 999 hab.	0,828	0,038
20 000 - 39 999 hab.	0,828	0,057
40 000 - 49 999 hab.	0,817	0,057
50 000 - 69 999 hab.	0,692	0,088
70 000 - 99 999 hab.	0,889	0,069
100 000 hab. et plus	0,900	0,038

## 5.4. Dénombrement des communes couvertes, résultats détaillés 2015

<b>Accès à une bibliothèque</b>	Nombre de communes	Nombre de communes desservies par une bibliothèque communale	Nombre de communes desservies par une bibliothèque intercommunale	Nombre de communes desservies par une bibliothèque communale ou intercommunale	Proportion de communes couvertes
Population desservie					
Moins de 2 000 hab.	31 474	3 908	6 084	9 324	30%
2 000 - 4 999 hab.	3 143	1 876	597	2 238	71%
5 000 - 19 999 hab.	1 666	1 209	318	1 398	84%
20 000 - 39 999 hab.	275	219	56	258	94%
40 000 - 49 999 hab.	60	47	11	58	96%
50 000 - 69 999 hab.	56	36	16	49	88%
70 000 - 99 999 hab.	27	24	5	27	100%
100 000 hab. et plus	41	37	8	41	100%
<b>Total</b>	<b>36 742</b>	<b>7 356</b>	<b>7 096</b>	<b>13 393</b>	<b>36%</b>

<b>Accès à un point d'accès au livre</b>	Nombre de communes	Nombre de communes desservies par un point d'accès au livre communal	Nombre de communes desservies par un point d'accès au livre intercommunal	Nombre de communes desservies par un point d'accès au livre communal ou intercommunal	Proportion de communes couvertes
Population desservie					
Moins de 2 000 hab.	31 474	7 857	1 641	9 129	29%
2 000 - 4 999 hab.	3 143	643	84	712	23%
5 000 - 19 999 hab.	1 666	170	31	197	12%
20 000 - 39 999 hab.	275	9	4	13	5%
40 000 - 49 999 hab.	60	2	1	3	5%
50 000 - 69 999 hab.	56	2	1	3	6%
70 000 - 99 999 hab.	27	0	0	0	0%
100 000 hab. et plus	41	0	1	1	2%
<b>Total</b>	<b>36 742</b>	<b>8 683</b>	<b>1 764</b>	<b>10 059</b>	<b>27%</b>

<b>Accès à établissement de lecture publique</b>	Nombre de communes	Nombre de communes desservies par un établissement de lecture publique communal	Nombre de communes desservies par un établissement de lecture publique intercommunal	Nombre de communes desservies par un établissement de lecture publique communal ou intercommunal	Proportion de communes couvertes
Population desservie					
Moins de 2 000 hab.	31 474	11 765	7 726	17 488	56%
2 000 - 4 999 hab.	3 143	2 519	681	2 844	90%
5 000 - 19 999 hab.	1 666	1 379	349	1 561	94%
20 000 - 39 999 hab.	275	228	60	268	97%
40 000 - 49 999 hab.	60	49	12	60	100%
50 000 - 69 999 hab.	56	39	17	53	94%
70 000 - 99 999 hab.	27	24	5	27	100%
100 000 hab. et plus	41	37	9	41	100%
<b>Total</b>	<b>36 742</b>	<b>16 039</b>	<b>8 859</b>	<b>22 341</b>	<b>61%</b>

## 5.5. Mise en œuvre de l'enquête 2015

### Modalités d'interrogation

Depuis la campagne 2009, deux niveaux d'interrogation des bibliothèques coexistent au sein de l'enquête, correspondant à un questionnaire « complet » et un autre « abrégé ». Cette démarche vise à cibler plus précisément les questions posées aux différentes structures et notamment à ne pas interroger les petites et moyennes bibliothèques sur des documents ou des services uniquement présents dans des établissements plus importants. L'ensemble des variables présentes dans le questionnaire abrégé se trouvent également dans le questionnaire complet.

Une modification importante a été apportée en 2013 avec, en plus des questionnaires « complet » et « abrégé » déjà existants, un nouveau type de questionnaire : le questionnaire « patrimoine ». Ce dernier correspond au questionnaire « complet » auquel il a été ajouté de nouvelles questions spécifiques qui constituent un focus destiné exclusivement aux bibliothèques identifiées comme patrimoniales par le Bureau du patrimoine du SLL.

L'interrogation a été conduite en ligne du 19 janvier 2016 au 12 juin 2016, via un formulaire électronique auto-administré. Outre les contrôles de saisie inhérents à la base, des contrôles de cohérence ont été effectués sur les données et des rectifications ont été opérées après ré-interrogation des bibliothèques concernées.

Sur les 8 923 réponses prises en compte, on dénombre :

- 1 216 questionnaires « complets », dont 13 % de points d'accès au livre
- 279 questionnaires « patrimoine »
- 7 428 questionnaires « abrégés », dont 48 % de points d'accès au livre

### Nombre de réponses prises en compte

Définir le niveau de remplissage du questionnaire à partir duquel on peut considérer la réponse comme partie intégrante du champ de l'analyse est chose délicate. Le questionnaire complet comprend 873 champs élémentaires, 8 grands chapitres et 30 sous-parties pour le questionnaire complet. Selon la situation de l'établissement, de nombreux champs ne sont pas à compléter.

De manière quelque peu arbitraire, on peut retenir 17 questions « centrales ». En moyenne, les bibliothèques ont répondu à 11,1 questions sur ces 17 (13,3 en 2014 et 10,5 en 2013).

46 % ont répondu à 14 questions ou plus (52% en 2014, 39 % en 2013).

On retient comme établissement réputé répondant les cas avec au minimum 4 réponses aux questions centrales ou au moins 50 réponses à l'ensemble des questions élémentaires.

Au regard de la méthodologie de sélection, 8 923 réponses de 2015 ont été prises en compte, dont :

- 8 793 satisfont aux deux critères
- 129 ont répondu à au moins 4 questions centrales mais n'ont répondu qu'à moins de 50 questions élémentaires
- 1 a répondu à moins de 4 questions centrales mais ont répondu à plus de 50 questions élémentaires

Les établissements ainsi retenus ont répondu en moyenne à 13,5 questions centrales et 200 questions élémentaires avec :

- pour les questionnaires « complets », 15,3 questions centrales et 365 questions élémentaires
- pour les questionnaires « patrimoine », 15,5 questions centrales et 393 questions élémentaires
- pour les questionnaires « abrégés », 13,1 questions centrales et 166 questions élémentaires

## Gestion des points d'accès au livre

Jusqu'en 2011, les points d'accès au livre intégraient des établissements pour lesquels il n'avait pas été possible de calculer la catégorisation ADBDP (non réponse à l'un des critères permettant de réaliser l'affectation).

Pour 2011 par exemple et en données non pondérées, on dénombrait 0,8 % des établissements ainsi classé en « Non-Classable » soit 2,3 % en données pondérées.

Ces établissements « Non-Classable » étaient donc comptabilisés avec les points d'accès au livre, une très large majorité de ces établissements étant localisés en zone rurale. Ils constituaient 1,8 % de l'ensemble des points d'accès au livre en données non pondérées (4,1 % en données pondérées).

Si une vérification était conduite sur ces cas pour les plus grandes communes (20 000 habitants et plus), les cas « Non-Classable » desservant moins de 20 000 habitants demeuraient en l'état.

En 2012, un travail plus précis a été engagé afin de gérer les établissements affectés aux cas « Non-Classables » (sans aucune caractérisation connue depuis 2005). Ce même travail a été reconduit en 2013 (94 établissements), en 2014 (141 établissements) puis en 2015 permettant de gérer 56 établissements couvrant moins de 20 000 habitants.

Les 7 établissements, desservant des populations de 2 000 à 4 999 habitants, ont été affectés à la catégorie des bibliothèques de niveau 3, puisque dans ces communes on observe 75% de bibliothèques municipales et 25% de points d'accès au livre.

Les 43 établissements, desservant des populations de moins de 2 000 habitants, ont été affectés à la catégorie des points d'accès au livre de niveau 4. On observe en effet dans ces communes 40% de bibliothèques municipales et 60% de points d'accès au livre (et plus précisément 42% de niveau 4).

La catégorisation ADBDP n'a pu être calculée pour 6 établissements desservant des populations de 5 000 à 19 999 habitants et l'établissement desservant une population de 20000 à 39 999 habitants. Une affectation probabiliste a également été conduite pour ces 6 établissements, les affectant à la catégorie des bibliothèques de niveau 2.

Ainsi, 23% des établissements « Non-Classables », qui auraient été antérieurement (avant 2012) intégrés aux points d'accès au livre, ont été classés parmi les bibliothèques en 2015.

Typologie initiale 2015	Typologie imputée	Établissements	Structure
NC	B1	0	-
NC	B2	6	10 %
NC	B3	7	13 %
NC	B4	43	67 %
NC	B5	0	-
Total	Total	56	100 %

## Populations prises en compte

Analyser les différents indicateurs impose très régulièrement d'établir des ratios par rapport à la population. Par obligation réglementaire, il convient de réaliser ces mesures à partir d'une population « officielle », celle du recensement général de l'Insee.

Avec la mise en œuvre du recensement en continu, on dispose des populations avec un décalage de deux ans et demi. Les populations 2012 ont par exemple été connues en mi-juillet 2015.

Ainsi, tout au long de ce document, les mesures d'une année N seront comparées à la population de l'année N-3, avec par exemple : mesure 2015 / population 2012.

Les ratios mis en œuvre dans le présent document sont donc calculés comme suit :

- Données 2011 / Population 2008
- Données 2012 / Population 2009
- Données 2013 / Population 2010
- Données 2014 / Population 2011
- Données 2015 / Population 2012

Enfin, la détermination des populations de références doit bien évidemment être réalisée sur les deux champs d'analyses.

Pour le champ des analyses annuelles 2015, basées sur les réponses de 8 923 établissements de lecture, la population globale de référence (population couverte) est de 38,5 millions d'habitants en 2012, soit 29,5 millions pour les bibliothèques desservant 2 000 habitants et plus, 2,5 millions pour les bibliothèques desservant moins de 2 000 habitants et 6,5 millions pour les points d'accès au livre.

A l'instar de la démarche mise en œuvre pour assurer la cohérence entre le champ annuel 2015 (8 923 réponses) et les champs des évolutions 2011-2015 (6 487 réponses), les populations totales de 2011 à 2014 ont été réestimées pour être comparables à celles de 2015.

### **Pondération mise en place en 2015**

La structure nationale en 9 profils croisant les tailles de commune et la caractérisation bibliothèque / point d'accès au livre, mais également la répartition des établissements selon la typologie ADBDP (niveau 1 à niveau 5) ainsi que la répartition régionale ont été les trois critères retenus pour assurer l'étape de redressement (418 strates élémentaires), la pondération ainsi obtenue devant permettre de retrouver des résultats représentatifs. Les 8 923 établissements du champ pris en compte pour les analyses 2015 d'une part et les 6 487 établissements du champ pris en compte pour les analyses 2011-2015 se sont vus appliquer la structure observée pour chacun des 3 critères retenus pour le calcul de la pondération (calage sur marge). Le tableau ci-après récapitule les données pondérées et non pondérées de l'année 2015 croisées par les principaux critères d'analyse.

La ville de Paris possède un réseau de 66 établissements, dont 58 bibliothèques de prêt et 16 bibliothèques spécialisées (ainsi que trois établissements de gestion). Paris ne dispose pas en propre d'une bibliothèque centrale. Raisonant ici en termes d'unité administrative, le réseau de la ville de Paris compte pour un, cumulant l'ensemble des lieux d'accueil.

**Description de la pondération selon les différents champs et principaux critères d'analyse**

	Champ annuel 2015 complet			Champ annuel 2015 établissements de 2000 hab. et plus			Champ évolution 2011-2015		Champ évolution 2011-2015 établissements de 2000 hab. et plus	
	Nb réponses non pondérées	Nb réponses pondérées	Pop moyenne non pondérée	Nb réponses non pondérées	Nb réponses pondérées	Pop moyenne non pondérée	Nb réponses non pondérées	Nb réponses pondérées	Nb réponses non pondérées	Nb réponses pondérées
<b>Total</b>	<b>8 923</b>	<b>8 923</b>	<b>6 110</b>	<b>3 723</b>	<b>2 774</b>	<b>13 385</b>	<b>6 487</b>	<b>6487</b>	<b>3 207</b>	<b>2 328</b>
BM	5 203	4 185	9 387	3 104	2 073	14 981	4295	3042	2 756	1 514
PAL	3 720	4 738	1 526	619	700	5 378	2192	3445	451	814
BM 100 000 hab. et plus	67	48	226 443	67	48	226 443	66	34	66	34
BM 40 000 à 99 999 hab.	148	82	59 475	148	82	59 475	139	64	139	64
BM 20 000 à 39 999 hab.	247	153	27 665	247	153	27 665	234	112	234	112
BM 5 000 à 19 999 hab.	1 183	755	9 359	1 183	755	9 359	1072	548	1 072	548
BM 2 000 à 4 999 hab.	1 459	1 035	3 169	1 459	1 035	3 169	1245	757	1 245	757
BM Moins de 2 000 hab.	2 099	2 111	1 114				1539	1529		
PAL	3 720	4 738	1 526	619	700	5 378	2192	3445	451	814
B1	1 146	805	16 161	920	576	19 799	1013	585	841	398
B2	1 651	1 230	12 436	1 195	794	16 687	1463	894	1 087	543
B3	2 406	2 150	4 067	989	703	8 440	1819	1563	828	573
B4	2 738	2 713	1 861	594	639	5 470	1729	1973	435	720
B5	982	2 025	592	25	62	3 183	463	1472	16	94
Paris	1	1	2 265 886	1	1	2 265 886	1	0	1	0
BIB 100 000 hab. et plus	66	47	195 542	66	47	195 542	65	33	65	33
BIB 70 000-99 999 hab.	36	20	84 306	36	20	84 306	35	16	35	16
BIB 50 000-69 999 hab.	55	30	59 051	55	30	59 051	51	22	51	22
BIB 40 000-49 999 hab.	57	33	44 200	57	33	44 200	53	26	53	26
BIB 20 000-39 999 hab.	247	153	27 665	247	153	27 665	234	112	234	112
BIB 5 000-19 999 hab.	1 183	755	9 359	1 183	755	9 359	1072	548	1 072	548
BIB 2 000-4 999 hab.	1 459	1 035	3 169	1 459	1 035	3 169	1245	757	1 245	757
BIB Moins de 2 000 hab.	2 099	2 111	1 114				1539	1529		
PAL	3 720	4 738	1 526	619	700	5 378	2192	3445	451	814
BM ou PAL 100 000 hab. et plus	68	49	225 271	68	49	225 271	67	35	67	35
BM ou PAL 40 000 à 99 999 hab.	151	86	59 281	151	86	59 281	142	67	142	67
BM ou PAL 20 000 à 39 999 hab.	262	172	27 623	262	172	27 623	244	154	244	154
BM ou PAL 5 000 à 19 999 hab.	1 329	912	9 287	1 329	912	9 287	1180	725	1 180	725
BM ou PAL 2 000 à 4 999 hab.	1 913	1 555	3 127	1 913	1 555	3 127	1574	1346	1 574	1 346
BM ou PAL Moins de 2 000 hab.	5 200	6 149	901				3280	4159		

## Gestion de la non-réponse

Les traitements sur des champs stabilisés ont tout d'abord nécessité de gérer la non réponse partielle. Comment prendre en compte les établissements ayant répondu mais de manière incomplète pour certaines questions ? Le fait de répondre ou non à une question donnée peut, régulièrement, ne pas être indépendant de la « taille » de l'établissement. Ainsi, l'analyse des seules réponses directement collectées peut générer des résultats non représentatifs. Pour contourner cette difficulté, il a été nécessaire d'imputer (d'estimer) les réponses des établissements n'ayant pas répondu à telle ou telle question. Ce travail d'imputation a été conduit pour chaque question dans le prolongement des étapes de contrôle de cohérence.

Pour chaque question « majeure », les données ont été apurées selon le schéma général suivant (adapté selon la variable traitée).

### Contrôle de cohérence

- Vérification éventuelle de la cohérence de la variable « majeure » par la somme des variables détaillées

### Gestion de la non-réponse

- Reconstitution de l'évolution 2013/2014 sur les données connues en 2014 afin d'estimer la valeur 2015
- Application de l'évolution 2014/2015 des unités répondantes aux unités non répondantes (ce par profil d'établissement)
- Estimation pour les unités répondantes ou estimées du ratio moyen indicateur / population, ce par profil d'établissement. Imputation pour les dernières données manquantes par application de ce ratio moyen. Selon les cas, on a pu préférer un autre un autre dénominateur de la base de donnée apurée à la place de la population. Ainsi, en cas de non-réponse, l'imputation finale pour la variable fonds de livres imprimés est bien conduite à partir du ratio par rapport à la population. Par contre, l'imputation finale pour la variable acquisitions de livres imprimés est réalisée à partir d'un ratio retenant les fonds au dénominateur (version apurée). On assure une plus grande cohérence interne aux questionnaires. Dans la mesure du possible, on a retenu comme variable auxiliaire le critère connu le plus lié au critère à corriger. A défaut de critère connu, on a retenu la population.

### Gestion des valeurs extrêmes

- Gestion des valeurs extrêmes par plafonnement aux 5ème et 95ème centiles du ratio indicateur / population
- Gestion des valeurs extrêmes d'évolution par plafonnement aux 5ème et 95ème centiles de ces évolutions

## Estimation des intervalles de confiance

Une enquête par sondage propose des résultats entachés d'une relative incertitude. Seule une interrogation totalement exhaustive pourrait fournir un résultat sans aucun risque d'erreur. En n'interrogeant qu'une partie de la population visée, on accepte un certain degré d'imprécision, appelé intervalle de confiance.

La théorie statistique propose des outils d'estimation de ces intervalles de confiance, dans le cadre des sondages purement aléatoires. Selon l'orthodoxie statistique, on ne peut considérer que l'interrogation mise en place par le Service du Livre et de la Lecture correspond totalement à ce cadre méthodologique. En outre, les phases d'apurement et de pondération complexifient très sensiblement les modalités de calculs de ces intervalles de confiance. Cependant, dans une logique de simplification et cherchant à montrer des ordres de grandeurs des niveaux d'incertitude, on présente ici les intervalles de confiance obtenus par les formules classiques (échantillon aléatoire avec un tirage simple) pour 6 variables réputées majeures. Ces intervalles de confiance sont sans doute des majorants, les procédures de redressement renforçant la précision des résultats.

	BM 2000 hab. et plus	BM Moins de 2 000 hab.	Point d'accès au livre	Total
Nombre de réponses pondérées	2 073	2 111	4 738	8 923
Nombre de réponses non pondérées	3 104	2 099	3 720	8 923
Estimation nombre total d'établissements	3 823	3 914	8 761	16 498
Taux de sondage	83%	57%	42%	54%

### Nombre total de prêts, total 2015 E239

Moyenne	63 130	4 037	2 468	16 934
Ecart type	261 100	3 641	4 930	128 440
Intervalle de confiance	+/- 3 984	+/- 106	+/- 120	+/- 1 806
Intervalle de confiance relatif	+/- 6%	+/- 3%	+/- 5%	+/- 11%

### Volume d'acquisitions des livres imprimés, total 2015 D129

Moyenne	1 684	243	146	526
Ecart type	4 719	201	293	2 374
Intervalle de confiance	+/- 72,0	+/- 5,9	+/- 7,1	+/- 33,4
Intervalle de confiance relatif	+/- 4%	+/- 2%	+/- 5%	+/- 6%

### Nombre ETPT (toutes catégories hors bénévoles), total 2015 G132

Moyenne	8,1	2,0	1,4	3,1
Ecart type	27,5	2,6	2,2	13,7
Intervalle de confiance	+/- 0,42	+/- 0,07	+/- 0,05	+/- 0,19
Intervalle de confiance relatif	+/- 5%	+/- 4%	+/- 4%	+/- 6%

### Total des dépenses pour le personnel, total 2015 F201

Moyenne	277 039	9 795	7 805	70 834
Ecart type	1 113 648	16 147	28 768	549 031
Intervalle de confiance	+/- 16 994	+/- 470	+/- 701	+/- 7 719
Intervalle de confiance relatif	+/- 6%	+/- 5%	+/- 9%	+/- 11%

### Total des dépenses d'investissements, total 2015 F101

Moyenne	55 825	1 747	2 302	14 607
Ecart type	480 304	16 506	30 590	233 791
Intervalle de confiance	+/- 7 330	+/- 481	+/- 746	+/- 3 287
Intervalle de confiance relatif	+/- 13%	+/- 28%	+/- 32%	+/- 23%

### La bibliothèque a-t-elle fait l'acquisition de ressources numériques ? Part des réponses "oui" D520

Fréquence	25%	3%	1%	7%
Intervalle de confiance	+/- 0,7%	+/- 0,5%	+/- 0,3%	+/- 0,4%





**BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES  
ET INTERCOMMUNALES**

DONNÉES D'ACTIVITÉ 2015  
SYNTHÈSE NATIONALE

Ministère de la Culture